



*Aujourd'hui,
un « pôle Enfance »*

SESSAD

IME

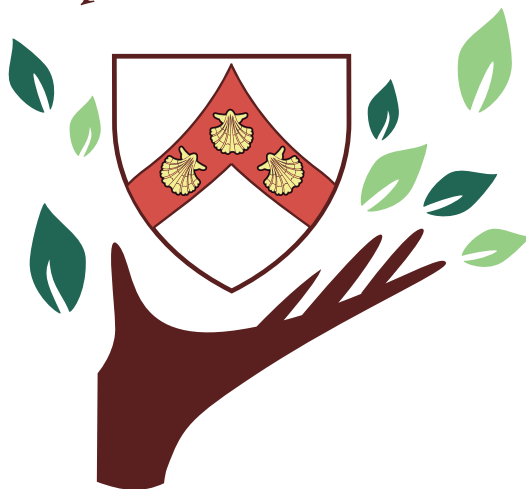


*Demain,
un « Dispositif d'Accompagnement
Médico Educatif »*

Projet institutionnel 2023-2027



A.A.P.E.A.I.



Alsace Bossue



Liste des sigles

AAPEAL : Association des Amis et Parents d'Enfants et d'Adultes Inadaptés

ANAP : Agence Nationale d'Appui à la Performance

ARS : Agence Régionale de Santé

CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles

CDAPH : Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

CEA : Collectivité Européenne d'Alsace

CMPP : Centre Médico-Pscho Pédagogique

CNSA : Caisse Nationale de la Solidarité pour l'Autonomie

CODIR : Comité de Direction

CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

CSE : Comité Social et Economique

CVS : Conseil de Vie Sociale

DACQ : Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité

EA : Entreprise Adaptée

ESAT : Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail

ESSMS : Etablissement et Service Social et Médico-Social

FH : Foyer d'Hébergement

GIA4 : Groupement Inter Associatif

GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

HAS : Haute Autorité de Santé

IME : Institut Médico-Educatif

IMPRO : Institut Médico Professionnel

MAS : Maison d'Accueil Spécialisée

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MECS : Maison d'Enfants à Caractère Social

PAP : Projet d'Accompagnement Personnalisé

RBPP : Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

SERAFIN-PH : Services et Etablissements Réforme pour une Adéquation des Financements aux parcours des Personnes Handicapées

SESSAD : Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile

TDI : Trouble du Développement Intellectuel.

TSA : Troubles du Spectre de l'Autisme

UE : Unité d'Enseignement

ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

Préambule



Par le biais de ce projet de service, le Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD) de l'AAPEAI Alsace Bossue affirme sa volonté de soutenir la construction de parcours d'accompagnement souples et adaptés, dans le respect des droits fondamentaux de l'enfant accompagné, de développer et mettre à disposition ses ressources spécialisées et son expertise au profit du territoire.

Les principes fondamentaux d'exercice des droits, d'autodétermination, d'émancipation des personnes constituent le socle éthique de notre intervention. Ce socle, toujours questionné, doit encore évoluer dans la pratique vers une véritable reconnaissance des choix de la personne accompagnée, en qualité de Sujet.

Accompagner la personne en situation de handicap, ce n'est donc pas vouloir décider à sa place mais lui permettre d'exprimer librement ses choix personnels. Notre mission d'accompagnement doit donc s'inscrire dans le respect du choix des enfants/ des jeunes et de leurs aidants.

Il s'agit d'une posture d'humilité, de valorisation constante de la personne, de soutien et d'entraide. Cette notion d'équité doit aussi s'inscrire dans une logique territoriale pour permettre un accès facilité des jeunes en situation de handicap aux prestations proposées.

Les orientations de ce projet soutiennent la nécessité d'une transformation du service en dispositif intégré fondamentalement ancré dans une logique centrée sur la personne. L'expérience associative de gouvernance d'une plateforme TSA pour laquelle l'AAPEAI est agréé depuis 2018 nous convainc de la révolution douce¹ à poursuivre.


Le présent projet, ambitieux mais réalisable, constitue donc notre feuille de route pour les cinq années à venir. Celui-ci vise à anticiper les changements profonds de notre société en adaptant nos réponses au plus près des besoins des enfants accompagnés.

L'enjeu pour l'AAPEAI est de garantir des formes d'accompagnement singulières et complémentaires au titre d'une réponse de Droit.

Johanna THIEBOLD
Directrice des ESMS de l'AAPEAI,



¹ BARREYRE JY, Les implicites d'une révolution douce, in Vie Sociale, vol 4, numéro 4, page 9.



Le Service d'Éducation Spécialisée et de Soins A Domicile (SESSAD) a été créé et administré par l'AAPEAI d'Alsace Bossue en janvier 2007. Six places ont été allouées en faveur de l'accompagnement d'enfants et d'adolescents ayant entre 0 et 20 ans, porteur d'une déficience intellectuelle. Depuis mars 2021, le SESSAD est doté de cinq places dédiées à l'accompagnement d'enfants et d'adolescents porteurs de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA).

L'agrément du service est ainsi porté à 11 places.

Le SESSAD adhère pleinement au Projet Associatif et partage avec les autres établissements et services de l'AAPEAI Alsace Bossue la même finalité : offrir à des enfants ou des adultes porteurs d'un handicap intellectuel les chances et les moyens d'un plein épanouissement. Le SESSAD, dispositif à rayonnement départemental, accompagne des enfants, adolescents et jeunes adultes de 0 à 20 ans.

Ancré dans une culture de diversité des compétences et de pluridisciplinarité, le SESSAD a un rôle de conseil et de soutien auprès des familles. Il s'emploie au quotidien à favoriser l'éveil et le développement harmonieux des plus petits jusqu'à l'épanouissement, l'éducation et l'accompagnement professionnel et personnel des plus grands.

L'équipe du SESSAD s'engage à respecter et à faire respecter, pour chacune des personnes accompagnées, ses droits fondamentaux rappelés dans la charte des droits et libertés de la personne

accueillie (Loi 2002-02 du 2 janvier 2002).

Le règlement de fonctionnement précise les moyens mis en œuvre pour permettre aux personnes d'exercer leurs droits. La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, fait obligation aux établissements et services sociaux et médico-sociaux dans son article 12 (art. L311-8 du CASF) d'élaborer un projet d'établissement ou de service. « Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. » Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil à la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation ».

Le projet de service est donc un outil qui garantit les droits des enfants accompagnés, en ce sens qu'il définit les objectifs en matière de qualité des accompagnements et qu'il rend lisibles les modes d'organisation et de fonctionnement actuels et en évolution.

Il vise trois objectifs majeurs :

- Le projet est d'abord une dynamique, une production collective et stimulante,
- Le projet est un document de référence pour les équipes et les destinataires,
- Le projet est un document évolutif car suivi et révisé tous les 5 ans.

C'est par ailleurs un document à visée intégratrice qui pose au sein de l'équipe, des références d'actions partagées, donne des repères aux professionnels dans l'exercice de leur mission. Ce dernier clarifie, en externe, les accompagnements proposés et les modes d'intervention, le positionnement institutionnel de la structure et enfin, indique les évolutions en termes de public et de missions.

Ce nouveau projet de service, a pour objectif fondamental de positionner la personne accompagnée dans son environnement. Cette intention déclarée, il nous incombe d'appréhender l'environnement sous ses multiples facettes : familial, scolaire, professionnel, social, culturel et sportif à toutes les étapes de la vie. Nous devons identifier tous les partenaires du territoire qui peuvent concourir à l'accompagnement des enfants et adolescents en situation de handicap. Il nous appartient, alors, de développer des modalités de coopération et de partenariat avec l'ensemble des acteurs engagés dans les parcours de vie des enfants et familles accompagnés. Ce paradigme nous invite à considérer la personne accompagnée et sa famille comme partenaires à part entière qui construisent et portent le projet.

Le SESSAD s'inscrit dans la Réponse Accompagnée pour Tous³, qui contribue à la construction d'un parcours par et pour l'enfant accompagné.

Démarche engagée par le service pour la réactualisation de son projet

Le déroulé de la démarche a pris en compte de manière participative et pluridisciplinaire :

- Les schémas nationaux (autisme, handicap rare...)
- Les Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles (HAS)
- Le projet associatif
- Le diagnostic préparatoire à la contractualisation d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, en cours de construction avec l'ARS
- Les conclusions et fiches actions d'auto-évaluation effectuée en janvier 2022
- Les observations des personnes accompagnées et des familles dans le cadre du Conseil de la Vie Sociale
- Le travail de consultation des familles et/ou représentants légaux
- Les enquêtes de satisfaction (évaluées dans le cadre du PAP)
- La réflexion des équipes (SESSAD, IME et partenaires) menée autour des pratiques spécifiques précisant les champs d'interventions et modalités d'accompagnement
- L'approbation du Comité qualité de l'AAPEAI Alsace Bossue

Présenté au Conseil de la Vie Sociale le : 12.12.2022

Présenté au Comité Social et Economique le : 14.11.2022

Validé par le Conseil d'Administration de l'AAPEAI ALSACE BOSSUE le : 05.12.2022





Présentation de l'Association des Amis et des Parents d'Enfants et d'Adultes Inadaptés

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE	10
1. Identité administrative	12
2. Cadre réglementaire	12
3. Valeurs et missions	13
4. La bientraitance	15
5. La gestion des risques	16
6. Les partenariats	16
II. CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ACCUEILLIE	20
1. Profil de la population accueillie	20
2. Les évolutions constatées ces dix dernières années	22
III. NATURE DE L'OFFRE DE SERVICE	23
1. Les principes d'intervention du SESSAD	23
2. Le parcours des personnes accompagnées par le SESSAD	25
2.1. L'admission au SESSAD	25
2.2. La sortie du SESSAD	28
3. Les prestations proposées par le SESSAD	28
3.1. L'organisation du service	28
3.2. Des prestation pour une approche globale de l'accompagnement	30
4. La démarche d'accompagnement en référence aux droits des usagers	32
4.1. Les outils de la loi n°2002-2	32
4.2. Le projet d'accompagnement personnalisé (PAP)	33
5. Synthèse : La mise en oeuvre de l'accompagnement	35
5.1. L'accompagnement « premier »	35
5.2. L'accompagnement « inclusif »	36
5.3. L'accompagnement à la sortie	38
IV. LES RESSOURCES HUMAINES ET LES COMPETENCES DE L'ESAT	40
1. Vers une nouvelle organisation de l'organisme de gestion	40
2. L'adaptation des ressources aux évolutions du secteur	42
3. La communication institutionnelle	43
4. Les moyens matériels	44
V. LA DEMARCHE DE PROGRES	45
1. Evaluation interne et suites	45
2. L'Évaluation externe	49
3. Les rapports d'activités annuels	49
VI. LA STRATÉGIE D'ÉVOLUTION, OBJECTIFS ET PERSPECTIVES	50
1. Favoriser une logique de parcours	51
2. Favoriser l'accès à la santé	54
3. S'engager pour une Réponse Accompagnée pour Tous	55
4. Reconnaître et valoriser	57
VII. SYNTHÈSE	59
1. Axe 1 : Pilotage et qualité	59
2. Axe 2 : Bientraitance	61
3. Axe 3 : Parcours et personnalisation	62
4. Axe 4 : Accompagnement à l'autonomie	64
ANNEXES	67



Présentation de l'Association des Amis et des Parents d'Enfants et d'Adultes Inadaptés



A partir des années 70, la France entame une décennie de hauts et de bas circonstanciels qui caractérisent une détérioration économique et vient contrebalancer la période faste que l'on nomme communément les « Trente glorieuses ». Un nombre important d'enfants subissent des discriminations, se voyant refuser l'accès au système scolaire inadapté aux contraintes spécifiques liées à leur handicap. Indignés par cette situation, et unis par le même idéal de fraternité et de laïcité, des parents, des enseignants, des ministres des cultes, des responsables d'administrations unissent leurs volontés et créent une première classe adaptée au sein même d'une école publique à DIEMERINGEN. Ces personnes ont posé les fondements de l'Association des Amis et Parents d'Enfants et d'Adultes Inadaptés (AAPEAI) Alsace Bossue. L'AAPEAI Alsace Bossue est née en 1972, c'est une association Loi 1901 à but non lucratif.

L'IME « Eau vive » a été le premier établissement ouvert, conférant à l'AAPEAI Alsace Bossue le statut « d'organisme gestionnaire » dès le 03 septembre 1973. L'avancée en âge des enfants accompagnés par l'établissement induit naturellement, à la fin des années 80, un tournant dans l'histoire de l'AAPEAI Alsace Bossue. D'une part, une orientation de son action en faveur des adultes par la création du premier établissement pour adultes handicapés en situation de travail toujours à DIEMERINGEN (ESAT). D'autre part, la création d'un foyer d'hébergement inauguré en 1998.

Le virage de l'an 2000 est marqué par le renforcement d'un éventail de réponses aux besoins du public par le biais du développement de services mobiles et de proximité. Un SAVS, en 2004, puis un SESSAD en 2007 marqueront la volonté associative de mailler le territoire rural qu'est l'Alsace Bossue et la proche Moselle.

A ce jour, l'AAPEAI Alsace Bossue compte 6 dispositifs qui accompagnent 158 personnes du plus jeune âge jusqu'à l'âge de la retraite avec le concours de 78 professionnels.

Les évolutions du secteur médico-social comme celles du contexte socio-économique nous ont conduits, en 2018, à adhérer au Groupement inter associatif « GIA 4 ». Il s'agit pour l'AAPEAI de se joindre à la recherche conjointe de solutions nouvelles et optimisées aux enjeux de nos missions communes en faveur des personnes en situation de handicap.



Evénements

12 Mai 1972	Constitution de l'association « AAPEAI Alsace Bossue ».
3 Septembre 1973	Ouverture du 1er établissement – « IME Eau vive ».
15 Octobre 1990	Ouverture de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT).
12 Janvier 1998	Ouverture d'un Foyer d'Hébergement pour Travailleur Handicapés (FHTH).
1 ^{er} Octobre 1998	Ouverture d'une Entreprise Adaptée (EA).
1 ^{er} Octobre 2004	Ouverture d'un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS).
19 Janvier 2007	Ouverture d'un Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD).
1 ^{er} Septembre 2017	Ouverture d'une Entreprise Adaptée (EA).
1 ^{er} Septembre 2018	Adhésion au Groupement Inter Associatif : GIA4. Ouverture de la plateforme Autisme.
1 ^{er} Novembre 2019	Extension non importante de 3 places de SESSAD Troubles du Spectre de l'Autisme.
1 ^{er} Mars 2021	Extension non importante de 2 places SESSAD Troubles du Spectre de l'Autisme

L'Association des Amis et Parents d'Enfants et d'Adultes Inadaptés (AAPEAI) Alsace Bossue s'est construite sur la volonté commune de participer, en tant que citoyen, à une mission de service public ayant pour finalité de permettre aux enfants et aux adultes porteurs d'un Trouble du Développement intellectuel (TDI) d'avoir accès à l'exercice de leurs droits les plus fondamentaux.

C'est pourquoi l'engagement associatif de l'AAPEAI s'appuie sur la conviction que « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. » Cette ambition nous rassemble et nous donne l'élan pour mettre en actes les valeurs sous-tendues par la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen.



L'AAPEAI se situe en Alsace Bossue dans le département du Bas-Rhin, limitrophe de la Moselle. Au 1er janvier 2017, l'Alsace Bossue compte 45 communes et constitue la plus étendue des communautés de communes du département.

Cette dernière est habitée par 25 004 personnes, elle connaît un déclin de sa population de -1,2 % et où le pourcentage de personnes vieillissantes est le plus important du département.



LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES DE L'AAPEAI

L'AAPEAI en quelques chiffres, au 31/12/2022

- 6 établissements & services à DIEMERINGEN
- 185 personnes accompagnées
- 71 professionnels

L'AAPEAI Alsace Bossue s'engage dans un accompagnement de qualité et de proximité sur un périmètre de 40 kilomètres autour de DIEMERINGEN. Le milieu est dit « rural » et nécessite une importante mobilité de nos équipes.



I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Service d'Éducation Spécialisée et de Soins A Domicile (SESSAD) a été créé et administré par l'AAPEAI d'Alsace Bossue en janvier 2007. Six places ont été allouées en faveur d'un accompagnement d'enfants et d'adolescents ayant entre 0 et 20 ans, porteurs d'un Trouble du Développement intellectuel (TDI).

Depuis mars 2021, le SESSAD est doté de cinq places dédiées à l'accompagnement d'enfants et d'adolescents porteurs de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA). L'agrément du service est ainsi porté à 11 places.

Au sein de notre SESSAD, nous accompagnons des enfants-adolescents étant en situation de handicap du fait

- D'une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés,
- D'un trouble du spectre de l'autisme avec ou sans troubles associés,

Ainsi, ces troubles handicapent l'enfant/le jeune dans son développement et dans ses aptitudes à interagir dans son contexte environnemental et social. Ces difficultés nécessitent un accompagnement spécifique pour soutenir le jeune afin qu'il puisse mieux comprendre, élaborer, faire des liens, réfléchir.

L'expression de ces difficultés peut revêtir différentes manifestations, en lien avec l'histoire singulière de chacun où se construisent le sentiment de valeur personnelle et la confiance en soi.

L'accompagnement des enfants/adolescents accueillis au sein de notre SESSAD se fait à partir du Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) et résulte d'une démarche de co-construction entre la personne accueillie, son entourage, les partenaires et l'équipe pluridisciplinaire. Les modalités d'accompagnement sont individualisées et parfois collectives selon le besoin. Cet accompagnement se fonde sur l'adhésion de l'enfant/ ses représentants légaux à partir d'une orientation de la MDPH.

Notre SESSAD est un dispositif souple et modulaire dont la pertinence se fonde en l'adaptation de l'accompagnement aux besoins de l'enfant et sa famille. Les éducateurs, rééducateurs et le psychologue se déplacent dans les différents lieux de vie et d'apprentissages (écoles, collèges, lycées, domiciles, centres de loisirs).





ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

- 1972**
Création de l'AAPEAI Alsace Bossue
- 1973**
Ouverture de l'IME « Eau vive »
- 2007**
Ouverture du SESSAD – 6 places agréées
- 2018**
3 places SESSAD dédiées aux enfants porteurs de TSA
- 2021**
2 places SESSAD dédiées aux enfants porteurs de TSA



I.1 Identité administrative

Adresse administrative :	AAPEAI ALSACE BOSSUE, 10 quai de l'Eichel – 67 430 DIEMERINGEN 03. 88.00. 08. 55
Coordonnées du site :	12 rue des Remparts – 67 430 DIEMERINGEN
Arrêté d'autorisation :	numéro 2021-0854 du 29/03/2021
Agrément :	11 places
N° FINESS :	67 000 029 8
N° SIRET :	780154480000054
CPOM :	En cours de négociation
Mode de tarification :	Financement défini par dotation globale
Conventions :	Conventions avec des partenaires sur les champs : sanitaire, scolaire, professionnel, psychologique, culturel et sportif, médicosocial.

Financement => Le SESSAD est financé intégralement par l'assurance maladie au moyen d'une dotation globale de financement. Seuls des frais en rapport avec une activité exceptionnelle peuvent être assurés par la famille, ainsi que l'assurance responsabilité civile obligatoire.

I.2 Cadre réglementaire

Le service est enregistré au Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux comme « SESSAD ». Il est régi par un ensemble de textes :

- La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées renforce les actions en faveur de la scolarisation des élèves handicapés ;
- Les dispositions réglementaires du Code de l'Action Sociale et des Familles dans ses articles D 312-1113 à D 312-122 modifiés par les décrets n°89-789 du 27 octobre 1989 et n°2009-378 du 2 avril 2009 ;
- La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, du 8 juillet 2013, qui consacre le principe d'inclusion scolaire ;

- Dernier arrêté préfectoral d'autorisation : numéro 2021-0854 du 29/03/2021
- Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) suivantes ont été prises en compte :

Les recommandations transversales	Les recommandations spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> • « Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux » octobre 2010 • « Elaboration, rédaction, et animation du projet d'établissement ou de service » mai 2010 • « Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement » novembre 2009 • « La conduite de l'évaluation interne dans les établissements et services visés à l'article L.312-1 du code de l'Action sociale et des familles » juillet 2009 • « Les attentes de la personne et le projet personnalisé » décembre 2008 • « Ouverture de l'établissement à et sur son environnement » décembre 2008 « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance » « Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées », juillet 2008 « La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre », juillet 2008 « L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel », octobre 2022 	<ul style="list-style-type: none"> • « L'accompagnement à la santé de la personne handicapée », juillet 2013 • « L'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les services d'éducation spéciale et de soins à domicile », janvier 2010

I.3 Valeurs et missions

LES VALEURS

Le projet du SESSAD s'inscrit dans le projet associatif fondé sur les valeurs suivantes :

- La **dignité** de la personne place l'enfant en situation de handicap et son épanouissement au cœur de tous les enjeux. C'est la valeur « pilier ».
- La **pleine participation** installe la notion de co-construction comme postulat de l'accompagnement. L'enfant/sa famille sont maîtres d'œuvre des étapes du parcours.
- La **confiance mutuelle** permet de développer une relation éducative de qualité. Elle doit se faire à partir d'une communication basée sur le respect mutuel et l'honnêteté.
- L'**ouverture du service** tisse un réseau partenarial afin d'être connu et sollicité comme appui technique à la coordination et à l'accompagnement dans le parcours des enfants/jeunes.

Dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le SESSAD assure un accompagnement individualisé à toute personne accueillie. Celle-ci fait valoir son libre choix entre les prestations proposées. Après avoir recueilli le consentement éclairé du jeune majeur ou à défaut le consentement de son représentant légal, le SESSAD s'engage à garantir la participation directe ou avec l'aide de son représentant légal à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de son projet d'accompagnement personnalisé (PAP).

Les actions proposées sont adaptées à son âge, à ses besoins et à ses attentes. Elles s'inscrivent dans un parcours favorisant son développement, son autonomie et son inclusion sous toutes ses formes. Dans le respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée, de l'intimité et de la sécurité de l'enfant, les professionnels interviennent au regard de la confidentialité des informations le concernant et favorisent l'accès à tout document relatif à son accompagnement.

Lors de son admission, la personne reçoit une information sur ses droits fondamentaux et les protections particulières légales et contractuelles dont elle bénéficie, ainsi que sur les voies de recours à sa disposition.

LES MISSIONS

Le décret n° 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la « scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements » mentionnés à l'article L. 351-1 du code de l'éducation et les établissements et services médico-sociaux mentionnés aux 2° et 3° de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles est venu modifier les dispositions antérieures relatives aux SESSAD.

Les Articles D312-55 à 59 du CASF encadrent les missions relatives aux SESSAD.

« Art.D. 312-12. - L'accompagnement mis en place au sein de l'établissement ou du service tend à favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, l'autonomie maximale quotidienne et sociale des enfants ou des adolescents accueillis.

Il a également pour objectif d'assurer leur insertion dans les différents domaines de la vie, la formation générale et professionnelle. « Cet accompagnement peut concerner les enfants adolescents aux différents stades de l'éducation précoce et, selon leur niveau d'acquisition, de la formation préélémentaire, élémentaire, secondaire et technique. Les missions de l'établissement ou du service comprennent :

- 1° L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent ;
- 2° Les soins et les rééducations ;
- 3° La surveillance médicale régulière, générale ainsi que de la déficience et des situations de handicap ;
- 4° L'établissement d'un projet individualisé d'accompagnement [...] »



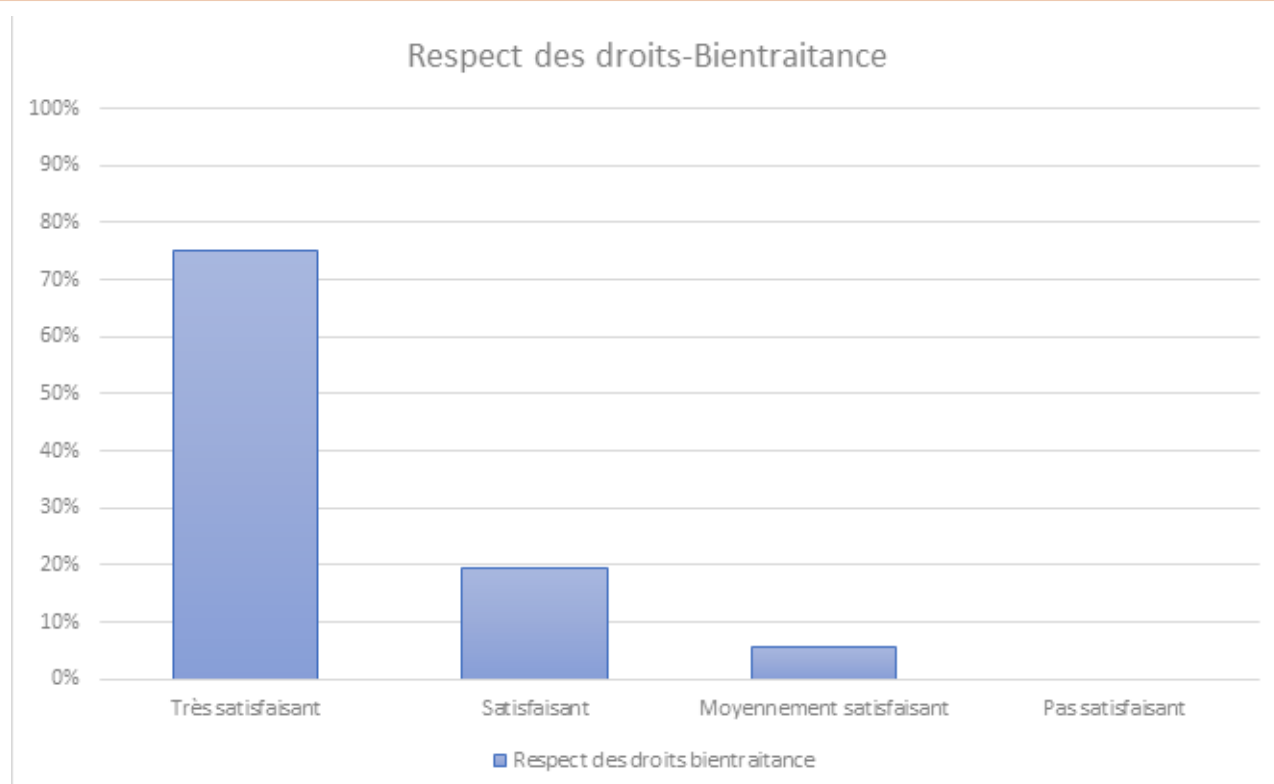
I.4

La bientraitance



L'exigence de bientraitance au cœur de nos valeurs est la référence première pour l'ensemble de nos actions :

- La bientraitance est nécessairement soutenue par des réponses pluridisciplinaires adaptées ainsi que par le soutien des familles.
- La posture professionnelle de bientraitance est une manière d'être, d'agir et de dire, soucieuse de l'autre, réactive à ses besoins et à ses demandes, respectueuse de ses choix et de ses refus. Il s'agit de veiller à préférer une posture d'adaptation à l'Autre à une posture dogmatique.
- Rester « bien-traitant », c'est aussi veiller à l'adéquation des prestations et pratiques aux besoins des usagers et de leurs familles. La veille est importante pour maintenir un niveau satisfaisant de bientraitance. C'est un support clef pour l'actualisation et le développement des « savoir-être » et des « savoir-faire ».
- La commission d'accompagnement de l'AAPEAI Alsace Bossue pose un regard institutionnel sur des situations pratiques vécues dans les établissements. La diffusion de ses réflexions permet la formalisation de concepts et de repères collectifs. Au sein du SESSAD, la bientraitance est institutionnalisée par le biais de procédures connues de tous les professionnels :
- L'identification des « événements indésirables » (cf. protocole)
- Le recueil et le traitement des événements indésirables
- Le support de la plateforme régionale d'urgence et de veille sanitaire (événements indésirables graves et numéro d'appel 119 pour l'enfance en danger)
- L'application des recommandations de bonnes pratiques.



Synthèse des cotations des parents des enfants accompagnés par le service – Enquête relative à l'évaluation interne / décembre 2021.

I.5 La gestion des risques

Répondant aux évolutions des politiques sociales, le SESSAD prend les mesures appropriées conformément aux principes généraux de prévention et de respect des normes d'hygiène et de sécurité à travers :

- Une démarche continue d'évaluation et de gestion des risques professionnels (document unique d'évaluation des risques professionnels –DUERP–)
- La récente désignation d'un responsable sécurité au sein de l'association
- Un ensemble de procédures en lien avec l'hygiène et la sécurité : plan canicule, protocole transports, protocole d'hygiène des locaux...

Des actions de formation sont par ailleurs organisées régulièrement auprès des professionnels pour garantir des conditions de sécurité dans l'exercice de leurs missions :

- Formation Sauveteur secouriste du travail (SST),
- Formation incendies et exercices d'évacuation
- Formation aux risques routiers.

L'ensemble de ces actions contribuent à créer une culture de prévention des risques pour la protection des personnes et des biens.

I.6 Les partenariats

Le partenariat est souligné comme une composante essentielle du travail du SESSAD afin d'assurer le bon déroulement du projet personnalisé de l'enfant. Le SESSAD devant alors mobiliser efficacement les partenaires, dans le respect des rôles, spécificités et compétences de chacun.

D'influence départementale, le SESSAD de l'AAPEAI Alsace Bossue est inséré dans le tissu local, où des partenariats solides se sont construits, un travail en réseau s'est initié, des coopérations sont à l'œuvre selon tous les axes pluridisciplinaires.





Différents modes de coopération, plus ou moins formalisés, étayent l'action du SESSAD : contacts informels, réunion de coordination (rencontres avec les assistantes sociales de secteur ou la PMI par exemple, réunion des équipes de suivi de scolarisation (ESS), participation aux journées de travaux départementales, régionales.

LA PRÉVENTION

« L'AAPEAI est pleinement investie dans une démarche de prévention . Le SESSAD est un service ressource puisque mobile et ancré sur le territoire. Il dispose d'une expertise fine quant à l'évaluation des besoins.

Dans cette dynamique, le service est pleinement investie au sein de l'équipe pluridisciplinaire « ALAPAJES » , réseau et dispositif ressources de droit commun, gage d'une meilleure prévention des situations à risque ou de rupture d'enfants et d'adolescents d'Alsace Bossue. Nous siégeons chaque mois dans l'analyse de situations au côté d'une équipe pluri professionnelle afin de garantir une réponse accompagnée pour tous.

LA SCOLARISATION

Un réseau de partenariats solide s'est développé avec les écoles, collèges, lycées, CFA/organismes de formation du secteur alsacien et proche Moselle. Ceux-ci visent à promouvoir le soutien des enfants/ jeunes accompagnés en inclusion. À ce jour, plusieurs conventions formalisent ces collaborations :

- Une convention cadre avec chacune des écoles maternelles et primaires dans lesquelles nous intervenons.
- Une convention de collaboration avec les collèges de DIEMERINGEN, DRULINGEN, SARRE-UNION renouvelée par tacite reconduction.
- Une convention de collaboration avec les lycées Jules Verne et du Haut Barr de SAVERNE.

LA SANTÉ

En affirmant le principe d'accompagnement dans le parcours de soins, le SESSAD constitue la base d'un réseau d'intervenants en proximité (médecins, rééducateurs, psychologues...) qui permet de compléter son offre de service, prolonger le travail réalisé au sein de l'établissement ou accompagner les familles dans le suivi médical selon leur choix.

Depuis quelques années, le réseau libéral s'est nettement développé, avec une augmentation significative des soins en libéral. Des relations régulières et soutenues sont ainsi bâties avec les professionnels en libéral et les établissements sanitaires de proximité : le CAMSP polyvalent d'INGWILLER, le Centre Médico Psychologique (Antennes SARRE-UNION et SAVERNE).

Du fait de la ruralité et la désertification médicale, le SESSAD accompagne des enfants et jeunes dans un parcours de soins parfois élargi à son territoire d'intervention : SAVERNE, SARREGUEMINES, HAGUENAU...

Des partenariats se sont aussi structurés avec des établissements médico-sociaux de proximité : IME de l'AAPEAI, de l'APHVN, les IME du GCMS 3S notamment.

L'EMPLOI ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le SESSAD de l'AAPEAI a par ailleurs recherché des collaborations actives avec des partenaires de l'emploi et de la formation professionnelle du milieu ordinaire ou protégé, afin de faciliter les démarches d'insertion socio-professionnelle : Missions locales, CFA, centres de réadaptation professionnels, entreprises d'insertion, entreprises adaptées, ESAT, réseau « Différent et compétent Alsace », ...

L'ensemble de ces partenariats contribuent à soutenir les projets d'accompagnement personnalisés sur le volet de l'insertion professionnelle, en tenant compte des spécificités des jeunes accompagnés et des compensations à mettre en œuvre. Ces partenariats doivent être développés plus encore pour soutenir les projets de formation, d'expériences de professionnalisation et répondre aux enjeux d'accessibilité à l'emploi.

L'INCLUSION SOCIALE, SPORTIVE, CULTURELLE

Le SESSAD a, par ailleurs, développé plusieurs partenariats avec les structures locales sportives, culturelles et musicales. Il se veut un lien facilitateur pour l'inclusion dans les structures de droit commun, tel que :

- Le Centre socio-culturel de SARRE-UNION qui propose des groupes de parole pour familles avec enfant en situation de handicap / TSA / proches aidants ; plus largement une offre diversifiée pour les jeunes et les parents
- La médiathèque de SARRE-UNION et la bibliothèque de DIEMERINGEN
- La « Grange Aux Paysages » de LORENTZEN
- Le Centre d'Interprétation du Patrimoine Archéologique de DEHLINGEN
- La Communauté des Communes d'Alsace Bossue, notamment pour les spectacles
- Les associations de club sportif du territoire, particulièrement DIEMERINGEN, DRULINGEN, et SARRE-UNION

II. CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ACCUEILLIE

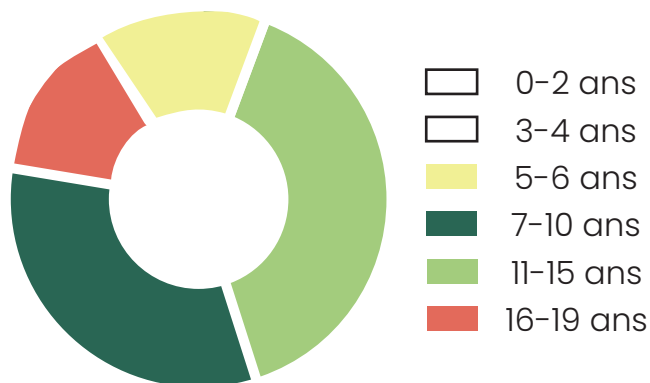
II.1 Profil de la population accueillie au sein du SESSAD

Répartition au 31/12/2021 de l'ensemble des jeunes accueillis

par âge et sexe

	Garçon	Fille
0-2 ans		
3-4 ans		
5-6 ans	1	1
7-10 ans	6	1
11-15 ans	5	4
16-19 ans		2
20 ans ou plus		
TOTAL	12	8

par âge



55% de l'effectif total du SESSAD a entre 11 et 19 ans, en 2021
Plus d'un enfant sur deux est accompagné par un SESSAD à son entrée au Collège..

Nombre de jeunes accueillis par type de déficience

au 31/12/2021

Type de déficience (source: TdB ANAP)	
Déficiences intellectuelles	14
Troubles du psychisme, du comportement ou de la communication	
Troubles de la parole et du langage	
Déficiences auditives	
Déficiences visuelles	
Déficiences motrices	1
Déficiences métaboliques	
Cérébrolésions	
Autres types de déficiences	5
TOTAL	20

Au sein du SESSAD, 70% des enfants accompagnés au 31/12/21 présentent une déficience intellectuelle principale. 25% présentent prioritairement des Troubles du Spectre de l'Autisme.

Type de scolarisation des jeunes accueillis

au 31/12/2021

Non scolarisé	1
Ecole maternelle	1
Ecole élémentaire	3
Collège	1
Lycée/ Lycée professionnel	1
ULIS - Primaire	5
ULIS - Collège	8
ULIS - Lycée	
SEGPA	
EREA	
Autres (Pôle de regroupement...)	
TOTAL	20

En 2021, plus d'un enfant sur deux (65%) accompagné par le SESSAD est inscrit en Unité Locale d'Inclusion Scolaire (ULIS).

II.2 Les évolutions constatées ces dix dernières années

Les besoins et profils des enfants accueillis au sein du SESSAD ont évolué. Plusieurs tendances sont identifiées et sont prises en compte, dans l'adaptation de notre accompagnement :

Ces dix dernières années, nous avons constaté l'accroissement des demandes d'accompagnements pour des enfants porteurs de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) avec ou sans déficience intellectuelle. Afin de répondre qualitativement aux besoins, nous apportons une réponse mutualisée avec l'APHVN d'INGWILLER afin de mailler le territoire d'une offre de service adaptée. En ce sens, et depuis 2018, le SESSAD travaille étroitement avec la Plateforme Autisme. Pour garantir un accompagnement spécifique, certains professionnels ont été formés à l'autisme dont deux ont obtenu un diplôme universitaire (DU) Trouble du Spectre de l'Autisme.

Le SESSAD accompagne de plus en plus de situations complexes du fait d'un accroissement des enfants présentant des troubles du comportement. Les enfants souffrant de ce type de troubles ont des difficultés à s'inscrire dans les rythmes et exigences de l'école. Leur scolarité est fragile, en parallèle de leur relation aux Autres. Cela se traduit par des conflits réguliers à l'école.

Cela induit un besoin accru de soutien à la parentalité et une médiation plus importante avec l'école pour décrypter, analyser, et comprendre les événements indésirables.

PERSPECTIVE

Renforcer notre dispositif d'un module de soutien à la parentalité en formant notre équipe.

Actuellement, un enfant sur deux accompagné par le SESSAD est âgé de plus de 11 ans.

Le recours au SESSAD se heurte à la nécessité de réaliser des démarches longues, afin de formaliser une demande d'orientation et d'obtenir, in fine, une notification de la CDAPH. Une contradiction pesante pour les familles réside dans le fait que les demandes d'accompagnement par un SESSAD doivent s'appuyer sur un diagnostic, alors même que le rôle de ce service est de contribuer à l'établissement de celui-ci.

Les représentations des familles sur les SESSAD peuvent également jouer un frein au développement de la prise en charge précoce par ces services. En effet, il arrive que le SESSAD soit perçu comme le commencement d'une filière médico-sociale, considérée comme un synonyme d'exclusion du milieu ordinaire. Sur ce point, il est aussi question de l'acceptation, par les familles, de la situation de handicap de leurs enfants, et d'une nécessaire prise en charge rapide et spécifique (adaptée aux besoins particuliers de l'enfant).

PERSPECTIVE

Améliorer la connaissance du rôle et des missions de notre SESSAD auprès des partenaires ;
Sensibiliser nos partenaires à la nécessité de mieux anticiper un suivi SESSAD afin de s'inscrire dans une dynamique de prévention :
Renforcer notre partenariat avec les CAMSP ;

Depuis deux années, nous sommes sollicités pour l'accompagnement de fratrie : cela représente 1 sollicitation sur 4. Ces accompagnements d'enfants faisant partie d'une même famille nous invitent à réfléchir notre posture pour garantir une individualisation de parcours dans un même environnement familial et scolaire.

Durant ces dix dernières années, nous constatons une précarisation du public accueilli concerné par un trouble du développement intellectuel et d'autres difficultés de l'ordre de la précarité financiers qui engendre des difficultés d'hébergement, de mobilité, de couverture santé notamment.

PERSPECTIVE

Renforcer notre équipe pluridisciplinaire d'une compétence en assistance sociale



III. NATURE DE L'OFFRE DE SERVICE

III.1 Les principes d'intervention du SESSAD

Le SESSAD a pour missions d'assurer et de promouvoir l'éducation, le soin, l'insertion sociale et professionnelle des enfants porteurs d'un trouble du développement intellectuel et/ou de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) de 0 à 20 ans. Le dispositif s'inscrit dans les politiques d'égalité des chances, d'inclusion, et de « Réponse Accompagnée Pour Tous ». Le SESSAD s'engage à développer une relation d'accompagnement interdisciplinaire, visant à mettre en cohérence les différents acteurs intervenants auprès de l'enfant et d'assurer la cohérence et la continuité des modalités d'accompagnement. L'enfant/ le jeune et ses proches sont au cœur de la démarche collective de projet, qui se veut bienveillante et bientraitante.

L'AAPEAI Alsace Bossue se doit de respecter les dispositions prévues par la convention relative aux droits des personnes handicapées, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 13 décembre 2006 et ratifiée par la France en 2010. A ce titre, l'AAPEAI Alsace Bossue vise à « promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'Homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées et de promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque »⁴



⁴ Cf : Convention internationale des droits des personnes handicapées, ONU

Nos engagements recouvrent également l'évaluation des besoins comme des résultats obtenus, à des fins d'amélioration de la qualité de l'accompagnement proposé. L'évaluation des besoins est pensée à partir de la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF)⁵.

Dans cette optique le trouble du développement intellectuel résulte d'une interaction entre composantes individuelles et environnementales. La déficience intellectuelle et/ou le TSA entraînent des limitations au niveau d'une activité (exécution d'une tâche ou d'une action) qui restreint la participation de l'enfant dans l'environnement dans lequel il évolue. Dans cette approche, les enfants ne sont plus « handicapés » mais « en situation de handicap ».

la définition d'un trouble du développement intellectuel retenue au SESSAD s'inscrit pleinement dans celle proposée par le législateur dans la loi du 11 février 2005 : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

L'évaluation va permettre de déterminer les besoins de l'enfant en matière de soins, d'accompagnement, d'autonomie, de participation sociale⁶. Pour être efficaces et cohérentes entre elles, les évaluations et les interventions impliquent des conditions communes aux différents domaines de fonctionnement.

Concernant la personne, il est donc important de prendre en compte : • Ses intérêts et ses préférences ; • L'estime qu'elle a d'elle-même ; • Son rythme, son attention et sa fatigabilité ; • Son environnement : • Son installation ;

Croiser les expertises de la personne, des professionnels et des familles et s'assurer de faire le lien avec la personne qui assure la fonction de coordination de l'accompagnement de la personne présentant un TDI.

Mener les évaluations selon des objectifs clairs, quantifiables et atteignables par la personne et veiller à une bonne articulation entre les évaluations et les interventions mises en place.

Réaliser les interventions : • En veillant à une planification et à une bonne compréhension par la personne de l'intervention ; • En ajustant les objectifs à la dynamique de progression de la personne ; • En diversifiant les activités dans différents environnements ; • En s'interrogeant sur différents facteurs lors d'échec (méthode, consignes, outil, environnement, etc.) ;

Utiliser les outils/méthodes adaptés au niveau de communication de la personne présentant un TDI et veiller à ce que tous les accompagnants utilisent le même outil/la même méthode de communication pour une même personne.



⁵ Cette classification a été adoptée en mai 2001 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), traduite et diffusée en français à l'automne 2001.

⁶ Les termes choisis sont ceux déclinés dans la nomenclature SERAFIN-PH.

DANS LA PRATIQUE, NOS ACTIONS SE CONSTRUISENT AUTOUR :

- Du pouvoir d'agir de l'enfant/ du jeune au centre de la dynamique partenariale (personne accueillie, famille et entourage, et l'ensemble des parties prenantes).
- D'un projet construit à partir des attentes, des besoins de l'intéressé et qui s'oriente chaque fois que possible vers l'inclusion dans toutes ses dimensions.
- D'un accompagnement :

Respectueux du rythme et des potentialités de chaque enfant/jeune, de chaque famille.

Attentif à considérer l'enfant/ le jeune dans sa globalité tout en lui apportant les soins (« S » de SESSAD) et l'appui spécifiques à sa situation.

De parcours fluides afin de s'adapter au mieux aux besoins et aux singularités de chacun :

Fluidité entre les services,

Fluidité dans la forme de l'accompagnement, à domicile, dans les différents lieux d'accueil de l'enfant. (« AD » de SESSAD).

Axes d'amélioration

- Renforcer la fluidité des parcours,
- Soutenir la pair-aidance,
- S'appropriier institutionnellement le modèle de Processus de Production du Handicap,
- Encourager la participation des familles à la vie du service

III.2 Le parcours des personnes accompagnées par le SESSAD

2.1 L'ADMISSION AU SESSAD

LA PRÉADMISSION AU SESSAD

Pour être inscrit sur la liste d'attente du SESSAD, il faut remplir les conditions suivantes :

- Avoir entre 0 et 20 ans,
- Avoir une orientation de la MDPH notifiant un « SESSAD polyvalent et/ TSA »,
- Avoir eu un avis favorable de la Commission d'accompagnement de l'AAPEAI Alsace Bossue
- Avoir confirmé son souhait de s'inscrire sur la liste d'attente suite à l'entretien de préadmission ;

Dans la situation d'une place disponible, la Commission d'accompagnement identifie les personnes prioritaires à partir du tableau des besoins et la liste d'attente.

La décision d'admission est prise par la Commission d'accompagnement.

Plusieurs critères sont pris en compte :

- Les évaluations des professionnels et du psychologue ;
- La question de l'orientation scolaire et/ou professionnelle ;
- La question de la continuité du parcours de vie au sein du territoire de santé, la question de l'hébergement ;

Les différentes étapes et formalités d'admission (notification écrite d'admission, entretiens d'admission, signature du contrat d'accompagnement, remise du livret d'accueil, règlement de fonctionnement, la charte des droits et libertés), sont expliquées et détaillées dans une procédure écrite.

CF Process Pré-admission / admission et règlement de fonctionnement de la Commission d'accompagnement de l'AAPEAI Alsace Bossue

PRINCIPES DE RÉALISATION DES ÉVALUATIONS

Lors de la réalisation des évaluations :

- expliquer chaque étape à la personne et s'assurer qu'elle en comprend le sens ;
- recueillir les attentes, souhaits et informations de la personne et de sa famille ;
- adapter le rythme selon la situation de la personne et lui rappeler qu'elle peut demander une interruption dans l'évaluation ;
- adapter le discours à la compréhension de la personne ;

L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION AU SEIN DU SERVICE

- Organisation d'une Première Visite à Domicile ;
- Commentaire et explication du livret d'accueil et du règlement de fonctionnement par le moniteur d'atelier ;
- 3 mois sont ensuite dédiés à l'observation et le recueil des informations de parcours (bilans, contacts paramédicaux, premières interventions à l'école...)

CHIFFRES CLÉS au 01/09/2022 – 14 enfants sont actuellement sur liste d'attente.

L'EXPRESSION DES ATTENTES ET BESOINS

« *Autonomie* » et « *Scolarisation* » sont deux attentes fortes exprimées par les jeunes et leurs familles dans le cadre du PAP et l'enquête effectuée durant l'évaluation interne (décembre 2021).

- L'acquisition de l'autonomie fait souvent partie des attentes quel que soit l'âge de l'enfant/du jeune.

- Le soutien aux conditions d'inclusion scolaire est également fréquemment évoqué.

Cela se traduit par le développement de la motricité globale pour les plus petits jusqu'à la capacité à développer son autonomie dans la scolarité, la vie intime et affective, la vie professionnelle pour des plus grands. De même, la sécurité et l'indépendance dans les déplacements comme l'apprentissage de l'utilisation des transports en commun sont exprimés en tant que besoin. Enfin, certains jeunes se destinant à une vie autonome pour la poursuite d'une scolarité ou l'entrée dans le monde professionnel sollicitent le service pour l'apprentissage des tâches domestiques telles que la réalisation d'un

Ainsi, les parents attendent des professionnels du SESSAD une adaptation des supports scolaires au potentiel de l'enfant, un travail de conseil et guidance de l'enseignant (auprès de l'élève comme du personnel pédagogique de l'école d'accueil), la préconisation et l'accompagnement à l'appropriation de matériels ou de techniques de compensation (mobilier, outil informatique, ...), l'adaptation de l'environnement (classe, cour de récréation, self...).

Au-delà de l'autonomie et de la scolarisation, s'expriment également des attentes dans d'autres champs de la vie quotidienne.

Des attentes dans le cadre de la vie sociale :

- Se sentir bien avec les autres, communiquer avec son entourage, développer ses aptitudes relationnelles, fréquenter le centre de loisirs, rencontrer des groupes de pairs...
- Agir sur l'environnement pour favoriser l'inclusion par le biais de sensibilisation des partenaires (multi accueil, écoles, centre de loisirs...).

Des attentes dans le domaine de la vie affective et du développement de l'enfant :

- Une guidance parentale et/ou un soutien psychologique
- Un soutien éducatif.

Enfin, l'information et l'accès aux droits sur l'orientation scolaire, l'orientation professionnelle, les études supérieures et les relais possibles après l'accompagnement du SESSAD font partie des préoccupations des jeunes et familles accompagnés.

L'ÉVALUATION DES BESOINS

Le trouble de développement intellectuel et/ou les Troubles du Spectre de l'Autisme ont des incidences dans plusieurs domaines du développement : moteur, cognitif, social et psycho-affectif. Elle entraîne des décalages dans le temps des acquisitions, des lenteurs de réactions et d'actions ainsi que de la fatigue. Ce constat est commun à tous les enfants et jeunes accueillis au SESSAD.

C'est pourquoi des bilans pluridisciplinaires sont réalisés en amont de l'admission, puis régulièrement au cours de l'accompagnement. Ils permettent d'évaluer les besoins du jeune et ses incidences sur son développement ainsi que les compensations à mettre en œuvre. L'évaluation des besoins porte sur les dimensions de soins,

d'autonomie et de participation sociale. Ces bilans de nature orthophonique, orthoptique, psychomoteur, médical, psychologique, sont formalisés dans le cadre de préconisations hiérarchisées à partir du projet d'accompagnement personnalisé.

Les bilans en Activités de la Vie quotidienne, mobilité, utilisation d'outils adaptés ouvrent sur un plan de compensation. Ces évaluations, s'enrichissent des observations pédagogiques et/ou éducatives qui prennent également en compte l'environnement social et familial, la culture et l'histoire de l'enfant. L'ensemble de ces propositions est soumis à l'approbation de l'enfant et de sa famille dans la dynamique de co-construction du projet d'accompagnement personnalisé.

Axes d'amélioration

- Renforcer nos compétences afin de mener, en interne, davantage d'évaluations fonctionnelles ,
- Affiner l'évaluation qualitative et quantitative des besoins à l'appui méthodologique de la nomenclature SERAFIN PH ,

2.2 LA SORTIE DU SESSAD

Le SESSAD inscrit dans son fonctionnement la préparation de l'arrêt de prise en charge et d'accompagnement, et donc la sortie du SESSAD.

Cet arrêt répond à des critères objectifs par le projet d'accompagnement personnalisé et l'analyse de la situation du jeune : il intervient dès lors que les objectifs de travail définis sont satisfaits et qu'aucune autre orientation du travail entrant dans le champ de compétence du service ne trouve sa raison d'être.

En d'autres termes, lorsque le jeune (et sa famille) peut se saisir seul des aides non spécialisées (à l'école notamment), ou lorsqu'un relais est possible ou souhaitable, ou lorsque plus aucune aide n'est nécessaire, alors le service peut stopper ses interventions).

L'arrêt envisagé est présenté et préparé avec les intéressés afin que le travail de séparation puisse se faire et que les relais soient trouvés et se mettent en place, et qu'une dynamique positive succède au travail du SESSAD.

Le service reste ensuite accessible et disponible pour toute sollicitation de la part du jeune et de sa famille : conseil, recherche de nouveaux relais, écoute...

Il s'agit là de sa fonction dite de veille.

III.3 Les prestations proposées par le SESSAD

3.1 L'ORGANISATION DU SERVICE

Le SESSAD s'organise selon deux dimensions dont l'une est adossée à l'organisation de la plateforme Autisme pour l'accompagnement de 11 enfants/ jeunes porteurs d'un trouble de développement intellectuel et/ ou d'un Trouble du Spectre de l'Autisme. Les modalités d'accompagnement sont individualisées et proposées sur les lieux de vie de l'enfant et/ou dans les locaux du service.

SESSAD POLYVALENT



SESSAD TSA

Le Service d'Éducation Spécialisée et de Soins A Domicile s'adressant aux enfants et jeunes de 0 à 20 ans est agréé pour l'accompagnement de 11 jeunes.

Ce Service d'Éducation Spécialisée et de Soins A Domicile bien que « polyvalent » est spécialisé pour 5 places « TSA » s'adressant aux enfants et jeunes de 0 à 20 ans porteurs de Troubles du Spectre de l'Autisme.

À ce jour, le SESSAD accompagne 20 enfants admis, (soit un accompagnement de 18.1 % au-delà de l'agrément).



L'organisation s'inscrit dans une démarche de plateforme de services et se traduit par une volonté de diversification des réponses au plus près des besoins et des situations des enfants. Fonctionnant sur un modèle de dispositif intégré, chacun des professionnels s'applique à favoriser la fluidité du parcours. Les modalités d'accompagnement se fondent sur la mise en place d'un accompagnement individualisé coordonné par un « référent parcours » dont la mission est d'être une personne ressource pour l'enfant, ses proches et l'ensemble des personnes engagées dans le parcours singulier de l'enfant/ du jeune.

Il s'agit donc de :

- Favoriser l'inclusion dans toutes ses dimensions
- Favoriser la fluidité des parcours
- Développer l'accompagnement précoce
- Accompagner la sortie de l'enfant/ du jeune
- Garantir la mise en œuvre du principe de subsidiarité

UN ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF SUR LES LIEUX DE VIE DE L'ENFANT

Après avoir accueilli et évalué les potentialités de l'enfant, l'équipe propose un accompagnement pluridisciplinaire qui s'articule avec la participation des parents et s'adapte à chaque contexte familial, social et culturel. Les interventions, à caractère essentiellement éducatif, se déroulent majoritairement sur les lieux de vie de l'enfant (domicile, crèche, école, collège, lycée, club sportif...). Fondées sur le quotidien de l'enfant, les actions proposées favorisent l'ancrage dans son environnement familial.

UN ACCOMPAGNEMENT PLURIDISCIPLINAIRE PERSONNALISÉ

Un accompagnement éducatif et/ou un suivi paramédical peut être proposé au sein du service ou encore auprès des partenaires. Ces propositions offrent des moyens de compensation à la déficience intellectuelle et/ou au TSA permettant le soutien du développement de l'enfant, en prévenant ou réduisant le sur-handicap.

Cette forme d'accompagnement individuelle peut être complétée d'une forme d'accompagnement collective : séances de groupe autour de thématiques adaptés à l'âge, au profil, aux intérêts...

L'accompagnement se fonde sur une relation de confiance et propose un espace d'expression privilégié pour les familles qui désirent échanger autour de la parentalité, de l'éducation, du quotidien avec leur enfant.

De manière complémentaire, le service propose un espace d'échange reconnu et repéré comme un lieu de soutien à la parentalité « La Parenthèse », où familles et proches peuvent se rencontrer et se ressourcer dans la confidentialité et la convivialité. La diversité des participants favorise la mise en commun des expériences et la recherche collective de de solutions pour faire face aux difficultés.





L'enfant et ses parents sont invités à rencontrer de façon régulière le « référent parcours », la coordinatrice de parcours, le psychologue. Ces rencontres régulières permettent d'apprécier l'évolution de l'enfant et de co-construire un projet personnalisé ajusté à ses besoins spécifiques.

Le SESSAD accompagne les enfants afin d'effectuer leur scolarité dans les établissements scolaires dont ils dépendent, accompagne les familles dans les différentes étapes de l'évolution de leur enfant. L'accompagnement est axé sur l'acquisition de l'autonomie sous tous ses aspects (prenant en compte l'âge, les compétences et le projet de l'enfant), l'orientation et la préparation à la sortie.

En ce sens les enfants sont soutenus dans les apprentissages de techniques qui vont favoriser la socialisation et l'ouverture au monde.

Les partenaires pour leur part, bénéficient d'actions de sensibilisation permettant une meilleure compréhension des incidences de la déficience intellectuelle et / ou du TSA sur l'évolution de l'enfant.

3.2 DES PRESTATIONS POUR UNE APPROCHE GLOBALE DE L'ACCOMPAGNEMENT

DANS LA DIMENSION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

L'équipe du SESSAD propose un accompagnement dans l'adaptation des supports, le soutien spécifique dans certains domaines d'apprentissages, dans l'apport d'outils, dans l'aménagement des emplois du temps... Les référents parcours et coordinateur de parcours participent à l'ensemble des Équipes de Suivi de Scolarisation pour tous les enfants en inclusion scolaire accompagnés par le service. Ils sont aussi un soutien à l'orientation scolaire et professionnelle.

Le parcours de l'enfant/du jeune intègre la notion de sortie. Le service ne peut donc se dédouaner la préparation de cette étape afin d'éviter toute forme de rupture.

L'accompagnement global de l'enfant/du jeune permet de mener des actions d'insertion professionnelle et sociale par le biais de l'apprentissage et/ou la formation continue.

Les recommandations de la HAS de 2011 portent en partie sur les relations entre les SESSAD et Education nationale, dans l'optique de faciliter l'inclusion scolaire et la cohésion entre les différents intervenants. Elles portent sur la préparation de l'arrivée de l'élève ainsi que sur l'accompagnement au sein de l'établissement scolaire.

Pour faire écho à ces recommandations, notons, quelques points de vigilance :

- Des temps de rencontre, des actions d'information et de sensibilisation, réalisés auprès des enseignants et/ou des directeurs d'établissement scolaire, ne permettant pas de pérenniser l'interconnaissance. Le relais en interne, au sein de l'Education nationale, notamment entre enseignants, ne serait pas forcément fait. D'où un travail d'information et de sensibilisation à réitérer chaque année.

- Un travail à mener sur l'articulation des positionnements, des rôles et des expertises de chacun (des professionnels du secteur médicosocial et ceux de l'Education Nationale.

- La difficulté, parfois, d'avoir une vision commune et de co-construire les accompagnements : divergence de vue sur la finalité et les objectifs de l'intervention du SESSAD, interrogations autour du pilotage de l'accompagnement, manque de convergence de projets construits séparément.

DANS LA DIMENSION SOCIALE ET FAMILIALE

Le SESSAD favorise l'inscription des enfants dans une démarche d'inclusion globale, scolaire, sportive et culturelle. Le service a développé plusieurs partenariats avec les structures locales sportives, culturelles, musicales favorisant la « mixité de la différence » et par là l'opportunité de créer des liens sociaux.

Sur le versant familial, un accompagnement et/ou un soutien psychologique sont proposés tel que :

- Un accompagnement éducatif à domicile, ou dans l'environnement de vie du jeune,
- Rencontres avec les familles afin de les soutenir, de les sensibiliser et de les informer.

DANS LES DIMENSIONS DE LA SANTÉ ET DE LA COMPENSATION

Les partenaires du SESSAD remplissent ces missions. Les prestations sont proposées par les professionnels avec lequel le SESSAD a conventionné. Le service a augmenté et développé son inscription dans le réseau paramédical libéral de secteur (orthoptie, psychomotricité, orthophonie), en conventionnant systématiquement les soins prescrits par l'équipe médicale, et en garantissant le lien partenarial par téléphone ou en proposant des temps de réunion conjoints.

Axes d'amélioration

- Renforcer la coordination de parcours
- Développer le soutien à la parentalité
- Renforcer nos ressources en assistance sociale
- Mettre à disposition notre ressource et expertise au profit du territoire



III.4

La démarche d'accompagnement en référence aux droits des usagers

4.1 LES OUTILS DE LA LOI N°2002-2

La loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 institue le droit des usagers dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

À ce jour, le SESSAD de DIEMERINGEN déploie les outils requis pour répondre à ses obligations légales. Il dispose :

- De Livrets d'accueil adaptés au mode d'accompagnement de chaque enfant et ses proches
- De la Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie,
- Du Règlement de fonctionnement du service étoffé d'un Règlement adapté à l'âge et au profil des enfants/jeunes.
- Il existe, au sein de l'association, conformément au décret n° 2004-287 du 25 mars 2004 relatif au Conseil de la Vie Sociale et aux autres formes de participation (institués par l'article L.311-6 du Code de l'action sociale et des familles), un Conseil de la Vie Sociale à l'échelle de l'ensemble des Etablissements et services de l'AAPEAI. Ce Conseil se réunit une fois par trimestre. Il permet la participation des usagers, de leurs familles et des salariés à la vie institutionnelle.
- L'accompagnement est formalisé par un Contrat d'Accompagnement qui précise l'offre de service et les modalités de mise en œuvre préalablement à la rédaction d'un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP)

RÈGLEMENT DE
FONCTIONNEMENT

CHARTRE DES DROITS
ET DES LIBERTÉS

PERSONNE
QUALIFIÉE

CONTRAT D'
ACCOMPAGNEMENT
OU DIPC

CONSEIL DE LA
VIE SOCIALE

LIVRET D'ACCUEIL



En cas de conflit, les enfants/ jeunes et leur famille peuvent faire appel à une « personne qualifiée ». La personne qualifiée est choisie à partir d'une liste établie conjointement par le représentant de l'État dans le département, le directeur général de l'Agence Régionale de la Santé et le président de la Collectivité Européenne d'Alsace. Son nom ainsi que ses coordonnées sont consignés dans le règlement de fonctionnement du service (remis le jour de l'admission) L'ensemble du dispositif, s'il se veut soucieux de la conformité, prône, en premier lieu, une démarche proactive de reconnaissance et d'affirmation des droits de l'utilisateur.

Axes d'amélioration

- Promouvoir la participation des familles, garantir une meilleure représentation des services mobiles au CVS



4.2 LE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ (PAP)

Cf : Process associatif relatif au PAP.

Considérant la présence d'un trouble de développement intellectuel de l'enfant ou l'adolescent comme une compétence empêchée, l'élaboration des projets personnalisés, outre qu'ils relèvent d'une obligation réglementaire, sont le point de référence à partir desquels s'organisent et se légitiment toutes les interventions des professionnels qu'ils relèvent de l'interne ou des partenariats et réseaux multiples. A ce titre, ils doivent être modulables et révisables en permanence pour les adapter aux besoins mouvants de l'enfant et de l'adolescent. Cela implique tout à la fois des critères d'observation et d'analyse modélisés et spécifiques.

Le Projet d'Accompagnement Personnalisé est d'abord un projet par et pour l'enfant/ le jeune en situation de handicap, il prend en compte la spécificité et la singularité de chaque situation et cherche à l'aborder dans sa globalité. C'est aussi la traduction d'un travail pluridisciplinaire et d'une co-construction qui pour les professionnels, offre un temps de « regard croisés » enrichi des échanges avec la famille. C'est enfin un outil de travail pour les équipes du SESSAD, une référence commune à tous les professionnels qui accompagnent l'enfant/ le jeune, une base utile à leur concertation qui garantit la cohérence des interventions comme des suivis.

Le PAP permet une approche interdisciplinaire et constitue la mémoire de l'équipe : il est utilisé dans toutes les réunions concernant l'enfant et permet de garder à l'esprit les objectifs fixés.

Le projet d'accompagnement personnalisé se veut être « un outil référence » de communication avec :

LES FAMILLES

Dès l'admission, les équipes recueillent auprès du jeune et de sa famille des éléments concernant son environnement, son parcours. Ces informations sont essentielles à la construction du PAP dans le sens où elles permettent d'appréhender le jeune dans sa globalité. Au fil du parcours de l'enfant/ le jeune, les différentes actualisations prennent en compte ses attentes ainsi que celles de sa famille. Le référent parcours est le professionnel en lien direct avec le jeune et sa famille. Il est leur interlocuteur privilégié, garant d'une confidentialité et du respect du jeune et de son histoire. Il peut intervenir sur tous les lieux de vie de l'enfant, selon les objectifs fixés. Il construit le Projet d'Accompagnement Personnalisé avec l'ensemble de l'équipe du SESSAD.

LES PARTENAIRES

(qui interviennent auprès de l'enfant)

Dans le respect de la confidentialité des informations qu'il contient et en accord avec la famille, le PAP est un « outil partagé » afin de garantir le sens et la cohérence des actions.

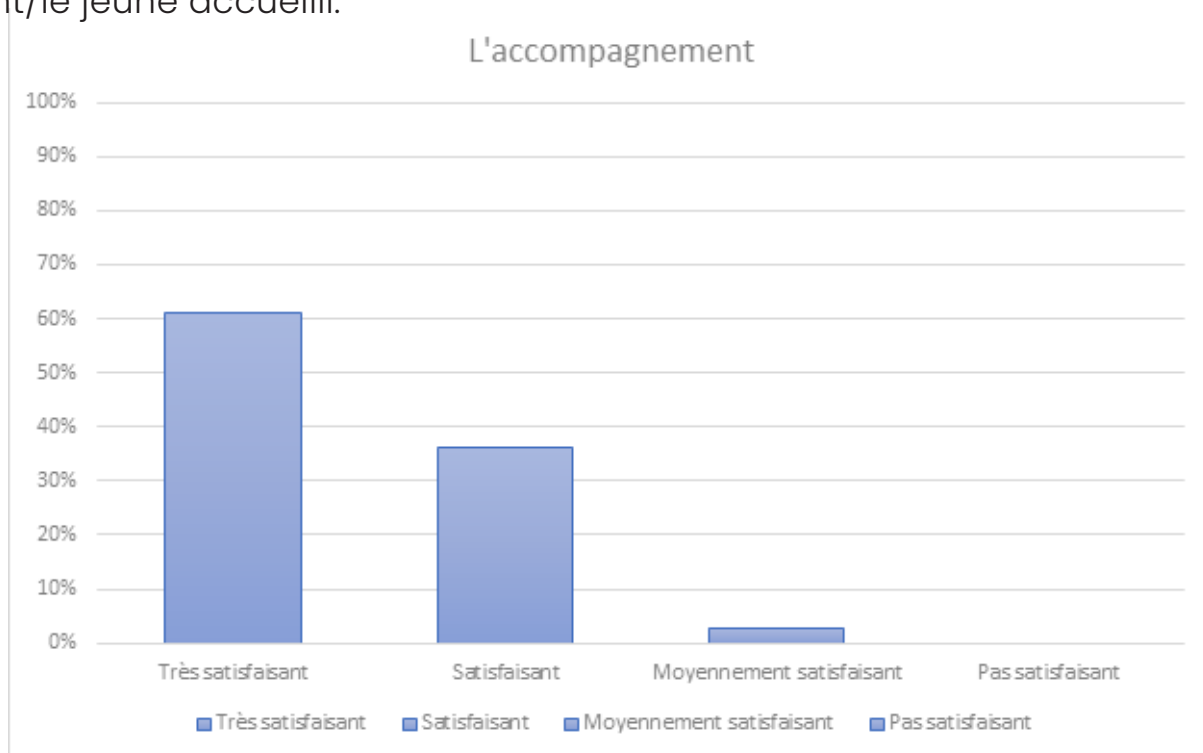
Axes d'amélioration

- Renforcer l'accompagnement des enfants et des familles dans la phase de recueil des attentes, de définition du projet de vie.
- Renforcer la coordination de parcours.
- Accompagner les professionnels à utiliser davantage les phases de bilan intermédiaire et d'évaluation d'ores et déjà formalisées.
- Formaliser les profils types/parcours types et prestations associées au regard de la nomenclature SERAFIN – Ph.



III.5 Synthèse : La mise en œuvre de l'accompagnement

La démarche se caractérise par la volonté du SESSAD de structurer le parcours de l'enfant/le jeune accueilli.



Synthèse des cotations des parents des enfants accompagnés par le service – Enquête relative à l'évaluation interne / décembre 2021.

La mise en œuvre de l'accompagnement sera présentée par le biais des thématiques interrogées dans le cadre du travail de réflexion mené par les professionnels du service, à savoir :

- L'accompagnement « premier »,
- L'accompagnement inclusif,
- L'accompagnement à la sortie.

5.1 L'ACCOMPAGNEMENT « PREMIER »

La démarche du premier rendez-vous au SESSAD appartient à la famille. Cette démarche est souvent difficile et certaines familles peuvent refuser toute aide un certain temps. C'est donc au moment crucial de cette annonce que les parents doivent pouvoir obtenir un soutien et qu'il faut les diriger vers une équipe qui les accompagnera et aidera leur enfant. Les professionnels de l'enfance et de la petite enfance, les enseignants et médecins scolaires sont des acteurs susceptibles de repérer des signes d'alerte chez les enfants. Ils peuvent contribuer à une démarche de diagnostic précoce, en orientant les familles vers les consultations spécialisées du SESSAD. Il est important que les professionnels de l'enseignement, médicaux et paramédicaux, identifient le SESSAD dans le cadre de son offre de service sur le territoire, afin de faciliter des orientations adaptées et précoces. Dès l'instant où la famille accepte et demande une aide, l'équipe pluridisciplinaire peut alors jouer pleinement son rôle.



Objectifs

Sur la base du recueil des attentes et besoins exprimés par les familles et d'évaluations pluridisciplinaires des professionnels du SESSAD, ceux-ci s'engagent à :

- Favoriser le développement harmonieux des potentialités de l'enfant (communication, appréhension de son environnement, autonomie etc...) :
- Accompagner les familles dans les différentes étapes d'adaptation au handicap,
- Conseiller les parents et leur apporter l'étayage nécessaire permettant de jouer pleinement leur rôle dans le développement de leur enfant,
- Proposer une écoute et un accompagnement dans le cadre d'un travail de prévention auprès de la fratrie,
- Soutenir l'accueil de l'enfant/ le jeune dans ses différents lieux de vie notamment par le biais de sensibilisations, de conseils et d'aides techniques.

Modalités

L'équipe pluridisciplinaire du service intervient selon les besoins spécifiques de l'enfant et de sa famille :

- Des interventions à domicile ou sur tout autre lieu de vie de l'enfant (crèche, halte-garderie, école, centre de loisirs...).
- La mise en place de suivis spécifiques (en orthoptie, en psychomotricité, en orthophonie...)
- Des propositions d'ateliers collectifs
- L'accueil des parents lors de temps d'échange libre ou axé sur une thématique donnée

5.2 L'ACCOMPAGNEMENT « INCLUSIF »

Il est question ici de modalités d'accompagnement proposées aux enfants et adolescents inscrits dans les dispositifs de droit commun à proximité de leur domicile. L'accompagnement en termes d'inclusion, qu'elle soit scolaire, sociale ou professionnelle nécessite une approche globale, diversifiée et interdisciplinaire.



Objectifs

- Apporter une proposition coordonnée de soins et d'accompagnement,
- Respecter un emploi du temps cohérent pour l'enfant/ le jeune,
- Être au plus près des besoins rencontrés par l'enfant et sa famille dans les différentes dimensions de sa vie quotidienne et dans tous les domaines de la participation sociale,
- Sensibiliser les différents partenaires à la déficience intellectuelle et/ou au TSA (enseignants, formateurs, AESH, associations sportives, culturelles, infrastructures du droit commun, etc...),
- Soutenir la formation des Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH).

Modalités

- Inclusions individuelles dans les dispositifs petite enfance proche du domicile des parents (crèche, halte-garderie, ALSH ...).

L'équipe pluridisciplinaire propose un accompagnement spécialisé à domicile en s'appuyant sur la relation parents-enfant comme en crèche, en halte-garderie, ou tout lieu de vie de l'enfant, en favorisant la socialisation. Dans ce cadre, les professionnels ont pour missions le développement des modes compensatoires du handicap, l'accompagnement à l'inclusion sociale et l'adaptation de l'environnement de l'enfant.

- Inclusions individuelles dans les écoles maternelles, primaires, collège, lycées, CFA/organismes de formation à proximité du domicile de l'enfant/du jeune.

Les professionnels du SESSAD accompagnent individuellement au sein de leur famille et/ou de leur lieu de scolarisation, les enfants de 3 à 20 ans. Cette modalité d'accompagnement permet à chacun le maintien dans un environnement familial, tout en bénéficiant d'une aide spécifique et adaptée aux besoins, en référence à un projet personnalisé : scolaire, éducatif, social, psychologique, rééducatif.

- Inclusions scolaires à temps partiel, ou aménagées :

Temps partiel : il s'agit d'un dispositif à l'intention des usagers ayant besoin d'un accompagnement pluridisciplinaire soutenu dans le respect d'un rythme soutenable. Il n'y a pas de règle générale, les conditions sont définies dans le cadre de l'équipe de suivi. La volonté reste de tendre vers une inclusion à temps complet.

Scolarité aménagée : un dispositif permettant l'acquisition d'un niveau sur deux ans (en lieu et place d'une année scolaire classique) peut-être proposé aux enfants/jeunes pour des raisons de santé, de perte brutale de la vision entraînant un changement d'outil ou encore de difficultés à suivre le rythme scolaire. Ici encore, les modalités sont formalisées dans le cadre de l'ESS.

Soutien à la scolarité adossé à un établissement ou service médico-social partenaire : le SESSAD accompagne, dans l'acquisition des techniques de compensation, des enfants/jeune présentant des troubles associés inscrits dans des dispositifs d'inclusion portés par des PCPE, IMP, IME.

Dans les trois cas, les interventions de l'équipe pluridisciplinaire concourent à donner à l'enfant les moyens nécessaires à la poursuite d'un parcours inclusif.



- Insertion professionnelle et sociale par le biais de l'apprentissage et/ou de la formation continue.

L'objectif est un accompagnement global des jeunes favorisant un soutien à l'insertion professionnelle pour l'accès et le maintien dans l'emploi : l'objectif étant d'offrir des espaces de mise en situation réelle en s'appuyant sur un réseau de partenaires (CRFH, les missions handicap d'entreprise, ...) et sur les acteurs de droit commun.

- Inclusion dans les centres de loisirs, culturels, clubs sportifs... En développant plusieurs partenariats avec les structures locales sportives, culturelles, musicales, le SESSAD favorise l'insertion sociale des enfants. Ceux-ci s'inscrivent dans le partage d'intérêts voire de passions communes avec les autres adhérents. Ils expérimentent, autrement que dans le milieu scolaire, la règle sociale, les codes sociaux, la compétition...

Axes d'amélioration

- Construire les modalités de communication, afin que les familles soient informées de la ressource territoriale que représente le SESSAD en matière d'accompagnement précoce.
- Offrir une meilleure lisibilité de nos missions aux familles et partenaires
- Cartographier et développer des partenariats avec les structures d'accueil

5.3 L'ACCOMPAGNEMENT À LA SORTIE

La sortie est conditionnée par plusieurs facteurs :

- L'amélioration de la situation de l'enfant/du jeune sur la base d'évaluations
- La décision d'arrêt d'accompagnement par la famille,
- La réorientation, en accord avec l'enfant et sa famille,
- L'obtention d'un diplôme qui signe la fin d'accompagnement et poursuite du parcours en inclusion.

Objectifs

De manière générale, le concept de « sortie » fait partie intégrante du parcours de l'enfant/du jeune. La préparation est pensée comme un travail d'élaboration autour de la séparation de l'intéressé et sa famille avec le SESSAD.

Différents indicateurs permettent d'évaluer l'évolution du projet vers une sortie du service : la réunion de PAP, les bilans de parcours, les équipes de suivi de scolarisation, les rencontres avec la famille. Ces indicateurs concourent au processus d'individuation du jeune en vue de son « adaptation à sa vie sociale ».

Pour le service, la démarche d'accompagnement à la sortie nécessite d'engager l'enfant et sa famille dans le processus d'accompagnement (co-construction du PAP/ suivi d'accompagnement...). Il s'agit de concevoir l'accompagnement dans une certaine temporalité, d'évaluer les besoins dans le cadre de nos missions et d'ajuster nos actions à la bonne hauteur. Pour ce faire, le SESSAD s'engage dans une action de développement des partenariats et de coopérations et à informer les familles sur les autres dispositifs susceptibles de répondre à leurs attentes.

Pour le jeune et sa famille, la démarche implique de maîtriser les techniques qui permettront l'acquisition d'une autonomie personnelle, sociale et professionnelle. Cela suppose de connaître les ressources territoriales et d'être partie prenante dans l'élaboration, l'évaluation et la mise en œuvre du projet d'accompagnement personnalisé.

Modalités

Le risque de rupture dans le parcours des jeunes dits « en fin de parcours » a conduit les professionnels à modifier leurs pratiques pour une approche globale de l'accompagnement. La structuration d'un réseau de partenaires dans le cadre professionnel (structures protégées, entreprises) offre des opportunités de stages et/ ou de visites. L'apprentissage et/ou la formation continue offre, au jeune, des opportunités d'insertion professionnelle et sociale.

Pour autant, force est de constater le manque de lisibilité quant à un devenir professionnel :

À propos des jeunes :

- Les familles et les jeunes ont une vision négative ou une méconnaissance de la réalité des structures protégées et des ESAT en particulier,
- Les jeunes quittent le service à l'obtention d'un diplôme, ce qui empêche un accompagnement à l'insertion professionnelle

À propos des professionnels :

- Les organisations dédiées au logement et à l'habitat ne sont pas clairement repérées, (il en va de même pour les démarches à accomplir),
- Les réseaux d'accompagnement vers l'insertion professionnelle et sociale méritent d'être étayés.

Axes d'amélioration

- Offrir un panel de solutions pour que les habiletés en matière de gestion du quotidien deviennent de réelles compétences en s'associant au projet éducatif des familles.
- Offrir des espaces de mise en situation réelle en s'appuyant sur un réseau de partenaires sur la base du projet éducatif du jeune et de sa famille.
- Développer des réponses en matière d'emploi et de formation professionnelle adaptées à la situation de chaque jeune en s'appuyant sur les acteurs de droit commun.
- Créer un dispositif de soutien à la détermination d'un projet socio-professionnel.



IV. LES RESSOURCES HUMAINES ET LES COMPETENCES DU SESSAD

IV.1 Vers une nouvelle organisation de l'organisme de gestion

CF Annexe

Fonction	Nombre de personnes	Nombre d'ETP
Educateur spécialisé	1	0.9
Moniteur éducateur	1	1
CESF	1	0.5
Coordinateur de parcours	1	0.2
Psychologue	1	0.2
Direction - Encadrement	2	0.7
Administration - Gestion	1	0.1
TOTAL	8	3.6

Le SESSAD est un service de l'AAPEAI Alsace Bossue qui fait partie du « pôle Enfants » de l'association. Pour connaître les fonctions, les effectifs et les ETP (Équivalent Temps plein) de l'ESAT, se référer à l'organigramme et au tableau des effectifs de l'établissement [1].

La politique de direction générale de l'AAPEAI Alsace Bossue en matière de management se fonde sur quatre orientations retenues pour préserver, développer et fidéliser les hommes et les femmes qui travaillent au sein de l'association et qui font sa force :

1. Donner du sens à l'action des professionnels,
2. Promouvoir un management participatif,
3. Développer les compétences et soutenir les parcours des salariés en s'appuyant sur les outils de la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences)
4. Veiller à la qualité de vie au travail.



Dès 2017, l'AAPEAI a reconsidéré son fonctionnement pour se positionner en qualité d'organisme gestionnaire avec la mise en place d'une Direction générale et non plus d'une direction bicéphale entre le pôle Enfance/ le pôle adulte.

La mise en place d'un centre de gestion unique et transverse aux établissements et services s'est construite dès 2018. Celle-ci est, aujourd'hui, la pierre angulaire de notre gestion associative dans les domaines de la gestion financière, des ressources humaines et de l'administration. La mise en place d'un centre de gestion unique et transverse aux établissements et services s'est construite dès 2018. Celle-ci est, aujourd'hui, la pierre angulaire de notre gestion associative dans les domaines de la gestion financière, des ressources humaines et de l'administration.

Par ailleurs, la direction générale a défini et déployé une politique volontariste pour faire de l'accompagnement le cœur de l'action associé à son engagement dans la Réponse Accompagnée pour Tous et de promotion des valeurs de la bientraitance. Elle se concrétise à travers l'organisation d'une Commission d'accompagnement transverse aux ESMS de l'AAPEAI. Cette instance de pilotage met en œuvre une méthodologie pour garantir des modalités d'accompagnement personnalisées, tout au long du parcours, de l'admission à la sortie de la personne, des dispositifs de l'AAPEAI dont l'IME. Elle se compose d'un représentant du conseil d'administration, de la direction et d'un professionnel représentant chacune des offres de service de l'AAPEAI (Habitat, Service mobile, Enfance, Santé, Inclusion Professionnelle).

Est directement rattachés à ce dispositif deux coordinateurs de parcours.

- L'AAPEAI, de par sa stratégie de pilotage, souhaite accompagner le passage d'une « logique de places » à une « logique de parcours ».

Dans cette optique, l'équipe de direction se compose deux trois chefs de projets. Nous avons souhaité voir évoluer les missions d'un chef de service vers des missions de pilotage de projets afin d'enrichir notre équipe au bénéfice d'une plus grande agilité et capacité d'innovation.

L'ensemble des compétences mobilisées apporte une réponse complète aux besoins des jeunes concernés par le SESSAD sur le territoire, sur l'ensemble des dimensions d'accompagnement. Le plateau technique du SESSAD se caractérise par la pluridisciplinarité.

Le SESSAD a déployé une politique volontariste de développement des compétences, d'inscription des professionnels en formation initiale et continue afin de maintenir et développer son niveau d'expertise. Souhaitant adopter un fonctionnement de dispositif intégré, les ressources humaines du SESSAD seront mutualisées avec celles de l'IME afin de garantir aux jeunes une réponse complète aux besoins identifiés.

La modification de la structure « coordination de parcours » s'est révélée nécessaire. Au regard des besoins des jeunes, la création d'un poste de coordinateur s'avère être une réponse indispensable.

- Une proportion majoritaire de professionnels socio-éducatifs, correspondant à 72% de la masse salariale : ce sont les prestations principales demandées par les familles et enfants et délivrées par le service,
- 6% de métiers du domaine de la psychologie,
- 16 conventions paramédicales
- Une équipe médicale et paramédicale étendue, représentant 12 professionnels
- Les fonctions de direction, d'administration et de gestion représentant 20% des effectifs.
- Une direction des ESMS et un chef de projet « enfance et santé » constituent l'équipe de direction.
- L'entretien des locaux est garanti par une prestation de service extérieure à hauteur de 6 heures par mois.

IV.2 L'adaptation des ressources aux évolutions du secteur



L'adaptation aux profondes évolutions du secteur médico-social, se traduit par des mutations dans les approches et les métiers. Les besoins, les attentes exprimées par les jeunes pour leur projet de vie nous incitent à développer des réponses innovantes, nous inscrivant dans un cercle vertueux visant à l'évolution constante des compétences.

Il s'agit de contribuer à la performance globale du SESSAD en recrutant, formant, et en suscitant l'envie pour les professionnels, considérés comme « ressource » d'adhérer aux valeurs promues par le SESSAD.

Cette démarche traduit la volonté de mobiliser et développer les ressources du personnel pour une plus grande efficacité, au profit de l'activité du service. Bousculés dans leur cœur de métier comme dans leurs pratiques, les professionnels doivent se transformer en experts facilitateurs pour garantir l'inclusion des personnes

accompagnées. Il appartient donc à l'encadrement de faciliter l'acquisition de la pratique du partenariat, de la coordination et du transfert de compétences en réponse à la nécessaire évolution de service.

En ce sens, la gestion humaine des ressources doit permettre :

- L'adaptabilité : en interne comme en externe pour s'adapter à un environnement en continuelle évolution.
- Le pilotage garantissant une gestion efficiente ainsi que la réévaluation régulière des politiques et procédures mises en place. L'efficacité ne pouvant être déconnectée de l'aspect financier, ce pilotage est indissociable d'une réflexion conjointe avec les services financiers.
- La mobilité des professionnels, qu'elle soit en termes de changement de dispositifs, de fonction ou encore de mission
- L'anticipation des évolutions quantitatives et qualitatives à venir, que ce soit à court, moyen ou long terme

Ce soutien s'organise de manière institutionnelle sous plusieurs modalités :

- Développer les compétences professionnelles : plans de formation annuels construits selon les priorités institutionnelles, incluant les colloques, séminaires, journées d'étude permettant des regroupements et les échanges de pratiques professionnelles.
- Prévenir la fatigue professionnelle et les risques psychosociaux.
- Envisager les entretiens professionnels individuels comme des leviers d'accompagnement des ressources humaines.

IV.3

La communication institutionnelle

La communication institutionnelle constitue une condition essentielle à la dynamique du SESSAD d'autant que c'est un service, par définition, mobile. Les outils de communication sont au cœur du fonctionnement et sont garants de la coordination entre les professionnels et assurent l'articulation des activités du service. Ils sont vecteurs d'une rationalisation des rapports et donc bénéfiques en matière d'efficacité.

En ce sens, le service poursuit les objectifs suivants :

- Favoriser une meilleure communication entre les professionnels,
- Proposer un circuit de l'information clair, à la fois ascendant et descendant,
- Adapter les outils de communication en fonction de la nature de l'information,

UN DISPOSITIF DE RÉUNIONS

Elle s'organise autour de réunions plénières régulières (réunions de services, réunions d'élaboration de suivi des PAP, réunions institutionnelles) ou d'entretiens spécifiques obligatoires ou spontanés, privilégiant la disponibilité et l'écoute bienveillante dans la politique de management.

La fonction ressource et d'expertise du SESSAD ne peut être effective qu'avec une communication institutionnelle plus efficace. Pour ce faire, un travail sur la communication institutionnelle au niveau associatif doit être mené afin de valoriser l'ensemble des expertises disponibles sur le territoire. Une attention particulière sera apportée aux nécessaires adaptations des documents de communication (FALC). Par ailleurs, nous nous attacherons à poursuivre le déploiement du dossier informatisé de l'utilisateur pour favoriser une meilleure communication institutionnelle, dans la perspective du déploiement d'un dispositif intégré.

En somme, la mise en œuvre d'une communication institutionnelle efficace favorisera la reconnaissance des missions et activités par le secteur et donc à une meilleure lisibilité et valorisation de nos actions.

Axes d'amélioration

- La création d'un outil de communication de type journal associatif
- Le déploiement du dossier unique informatisé .

IV.4 Les moyens matériels

LES LOCAUX



Le SESSAD se situe à DIEMERINGEN, il est implanté en plein cœur du centre-ville afin de garantir la visibilité du service, de faciliter son accès aux enfants et leur famille. Le service dispose d'un espace dédié aux activités, de deux bureaux réservés au travail administratif, d'un espace d'attente. Un ascenseur dessert le SESSAD

Dans le cadre de la mutualisation des ressources associatives, Le SESSAD peut accéder aux espaces de l'IME permettant la réalisation d'activités de compensation :

- Locaux dédiés à l'accompagnement adaptés spécifiquement pour accueillir des enfants porteurs de TSA (éclairage adapté avec variateur, peintures et tapisseries neutres, contraste, marquage au sol, mobilier et matériels adaptés).
- Cuisine adaptée
- Salle snoezelen
- Espaces dédiés à la musique, la poterie, aux activités manuelles
- Bibliothèque spécialisée



UN PARC INFORMATIQUE ET TÉLÉPHONIQUE ADAPTÉ AUX MISSIONS ITINÉRANTES

Le SESSAD dispose par ailleurs d'un parc informatique ayant vocation à répondre aux besoins de communication des professionnels et de travaux informatiques avec les jeunes. Le parc se compose aujourd'hui de quatre postes informatiques. Les données sont hébergées sur un serveur sécurisé et répondant au Règlement Général de Protection des Données. De surcroît les professionnels itinérants sont dotés de téléphones portables.

UN PARC AUTOMOBILE ADAPTÉ AUX MISSIONS ITINÉRANTES

Le SESSAD dispose d'un parc automobile dédié afin de répondre aux besoins de déplacements des professionnels. Le parc se compose de 3 véhicules.

V. LA DEMARCHE DE PROGRES

V.1 Evaluation interne et suites

L'AAPEAI s'est engagée depuis plusieurs années dans une gouvernance active avec des conséquences visibles sur le développement et l'innovation dont la Plateforme et le SESSAD TSA. L'association entend aller plus loin en s'appuyant sur sa dimension de personne morale de droit privé agissant dans une mission d'intérêt général. La volonté de l'association, organisme gestionnaire, de prendre la mesure de l'existant et de poursuivre une dynamique d'amélioration continue se fonde dans un premier processus d'évaluation de sa gouvernance, réalisée en janvier 2019.

Dès lors, la démarche d'auto évaluation vise quatre objectifs majeurs fixés par le Conseil d'administration :

- Répondre aux exigences de la réglementation (Lois 2002- 2 et 2005) pour chacun des établissements et services ;
- Vérifier la cohérence et faire le lien entre les missions spécifiques de chaque établissement et les stratégies associatives pour que s'ensuive l'actualisation du projet associatif et des projets des établissements et services ;
- S'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité des services et mesurer l'effectivité de nos projets ;
- Se positionner comme un acteur d'innovation fort de son expérience d'accompagnement d'un public de tout âge, acteur incontournable du territoire d'Alsace Bossue ;

La gouvernance a, par ailleurs, souhaité compléter cette première autoévaluation associative par une autoévaluation de ses cinq établissements et services. Son élaboration s'inscrit dans une démarche participative afin de mettre en mouvement l'ensemble des acteurs de l'AAPEAI à l'instar des personnes accompagnées, leurs proches, les professionnels, les partenaires, et de doter l'association de références et de synthèses lisibles et visibles de tous.

Cette dernière intègre les spécificités de l'AAPEAI tout en s'appuyant sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé. Elle inclue les travaux associatifs (plans stratégiques, diagnostic CPOM, projets des ESMS, projets d'accompagnement personnalisé etc..). L'autoévaluation a vocation d'unifier et d'ordonner un certain nombre d'orientations stratégiques associatives et contribue à préciser les perspectives et le plan d'actions dans un processus continu annuel.

Un comité de pilotage a été constitué, il est composé d'un administrateur, de la directrice adjointe, d'un représentant du CSE, de cadres et professionnels aux compétences diversifiées et complémentaires, pour un total de 11 membres.

DES GROUPES D'ÉVALUATION PLURIDISCIPLINAIRES

La méthodologie de l'évaluation interne se fonde sur la mise en perspective des réponses apportées par l'ensemble des acteurs de l'AAPEAI. L'évaluation interne a été conduite selon une démarche participative favorisant les échanges. Cette phase a mobilisé un grand nombre de personnes accompagnées, de parents, de professionnels et partenaires. Elle a été considérée par une majorité comme une expérience « très riche » s'inscrivant dans une dynamique de modernisation et de sens.

Les séances ont permis de réaliser une évaluation générale et transverse, de porter un regard sur les pratiques institutionnelles et professionnelles sur la base de l'expression des difficultés/ questionnements des personnes accompagnées, leurs proches, des professionnels par rapport à leurs pratiques, des partenaires par rapport à nos collaborations.

Le guide d'évaluation interne a été élaboré pour le comité de pilotage avec le soutien du consultant ; il a permis de cadrer les champs et les thèmes d'investigation ainsi que la méthodologie retenue.

Le guide se fonde sur 4 valeurs fondamentales : le pouvoir d'agir de la personne accueillie, le respect des droits fondamentaux, l'approche inclusive de l'accompagnement, la réflexion éthique des professionnels. Il s'est construit à partir du cadre légal et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles.

Chaque partie est composée d'items et de sous chapitres permettant d'évaluer finement chaque référence. Il est structuré ainsi :

AXE 1/ Le pilotage

- Le projet d'établissement
- Le pilotage, le suivi et le développement du projet
- La démarche d'amélioration continue de la qualité (DACQ)

AXE 2/ Le cadre éthique

- Le respect des droits,
- La prévention de la maltraitance,
- La promotion de la bientraitance

AXE 3 / Le parcours

- De l'admission à la sortie
- La personnalisation de l'accompagnement

AXE 4 / Les prestations délivrées par le SESSAD

AXE 5 / L'inscription dans l'environnement

Les références ont été cotées selon l'échelle suivante :

NA : sans objet - prestation non dévolue à la structure

0 : Envisagé ou embryonnaire

25% : Pratique en cours de structuration

50% : Pratique structurée et déployée

75% : Pratique éprouvée et en cohérence avec les RBP

100% : En cohérence totale avec les RBP et développée en routine



Chaque thème d'investigation a été évalué par :

- Les personnes accompagnées, leurs proches : à partir d'une échelle mesurant leur satisfaction de « très satisfaisant » à « pas satisfaisant ». La « satisfaction » de la personne consultée n'est pas le seul contentement d'un consommateur comblé, il s'agit d'une satisfaction d'ordre existentielle. Ce n'est donc pas en termes simplificateurs de « content » ou « pas content » que s'est posée la participation des personnes à l'évaluation. Dans ce débat, nous avons considéré les personnes tels des « experts ». Cette « expertise du vécu » vient compléter l'expertise des professionnels. Non pas en s'y opposant mais en l'enrichissant d'un regard différent, irremplaçable.

En ce sens, la participation des familles à l'évaluation du SESSAD a été une opportunité pour leur donner une place dans un débat participatif à l'échelle associative mais aussi dans l'expérience des rôles sociaux.

- Les professionnels selon trois registres : les forces, les faiblesses et les points d'amélioration.

- Les partenaires selon trois registres : leur niveau de connaissances de l'APEAI et de ses ESMS, leur satisfaction relative à notre collaboration et des propositions d'amélioration.

L'ÉVALUATION INTERNE COMME INSTANCE DE DÉBAT

L'évaluation interne a été une véritable instance de débat où des points de vue différents, contradictoires, se sont exprimés et affrontés pour provoquer un éclairage multiple des situations.

Le recueil des données a été effectué sur la base d'entretiens et organisé dans la transversalité pour rendre effective une réflexion collective et pluridisciplinaire : Cette dernière aura mobilisé :

Nombre de participants	Nombre d'animateurs	Nombre de groupes d'expression (usagers professionnels)	Nombre de réunions (CA+ CSE + CVS + CODIR + COFIL)	Nombre d'heures de réunions participants
211	9	20	13	85

L'exploitation des résultats issus de l'évaluation s'est faite avec les membres du comité de pilotage au regard notamment des :

- Ressources humaines et de leur organisation : motivation, capacité d'initiative et d'adaptation, compétence et savoir-faire, nombre, temps disponible...
- Moyens matériels, logistiques et financiers : locaux, budget, équipement, activités gratuites, subventions...
- Méthodes de travail
- Modalités de communication : internes, externes
- Milieu et environnement du projet : contexte plus ou moins facilitant, soutien ou opposition, partenariat mobilisable



Les écarts de réalisation mis en évidence d'un point de vue des familles, des partenaires et des professionnels ont donné lieu à une analyse croisée et un débat collectif. Des actions d'amélioration ont été identifiées par les acteurs eux-mêmes à partir des questionnaires dont une partie était réservée à l'expression de « propositions d'amélioration ».

A partir des réponses et des préconisations faites par les acteurs de l'auto-évaluation, le comité de pilotage a élaboré un plan d'amélioration incluant des critères de lisibilité, de réalisation, de structuration, d'efficacité et d'anticipation. Le plan d'amélioration répertorie l'ensemble des actions faisant l'objet

d'une fiche action. Cette dernière décline de manière concrète et pratique les acteurs, les instances et échéances utiles à l'atteinte des objectifs visés.

A la suite de l'analyse croisée des résultats, le comité de pilotage a élaboré un référentiel qui intègre les dispositions retenues pour corriger les dysfonctionnements identifiés.

Ces différentes solutions sont implantées selon une méthodologie rigoureuse de conduite des actions à travers un outil dénommé « fiche action ». Ce dernier explicite le lien avec les obligations et le cadre réglementaire, les enjeux de l'action, les objectifs opérationnels visés, le déploiement, les indicateurs de suivi et réussite, le pilote et les contributeurs.

Pour assurer le pilotage des actions, le comité de pilotage de l'évaluation interne constitué est pérennisé au titre d'un « comité qualité » à l'échelle associatif.

V.2 Evaluation externe

L'évaluation externe, obligation légale, complète le dispositif d'évaluation interne et contribue à la valorisation des processus structurants et à l'identification d'axes d'amélioration. L'évaluation externe interroge autant les projets d'établissements et de services que l'évaluation interne, la qualité globale des prestations et la dynamique d'amélioration continue de la qualité des prestations. La dernière évaluation externe du SESSAD a eu lieu en 2013 et a permis d'alimenter le précédent projet de service. La prochaine évaluation externe est prévue pour 2023.

V.3 Les rapports d'activités annuels

L'évaluation externe, obligation légale, complète le dispositif d'évaluation interne et contribue à la valorisation des processus structurants et à l'identification d'axes d'amélioration. L'évaluation externe interroge autant les projets d'établissements et de services que l'évaluation interne, la qualité globale des prestations et la dynamique d'amélioration continue de la qualité des prestations. La dernière évaluation externe du SESSAD a eu lieu en 2013 et a permis d'alimenter le précédent projet de service. La prochaine évaluation externe est prévue pour 2023.



VI. LA STRATÉGIE D'ÉVOLUTION, OBJECTIFS ET PERSPECTIVES

La qualité n'est pas une préoccupation nouvelle pour les administrateurs et professionnels de l'AAPEAI Alsace Bossue. Elle se fonde sur une exigence associative forte et relative à la délivrance d'une offre de services et d'accompagnement pluridisciplinaire à chaque enfant et adulte accueilli. Elle a vocation à assurer le meilleur résultat en termes d'accompagnement, conformément à l'état actuel des exigences médico-sociales, au meilleur coût pour un même résultat, au moindre risque et pour la plus grande satisfaction de l'intéressé. Cette exigence place la personne accompagnée, ses proches, et la prise en compte de ses besoins au centre de notre objectif «qualité». Celle-ci sera d'autant plus explicite que la personne est unique et ses besoins identifiés.

Dans cette dynamique, en 2018, une Commission d'accompagnement est

instituée de manière transverse à l'ensemble des ESMS de l'AAPEAI.

Cette instance associative est un choix stratégique de pilotage qui sert au repositionnement de notre offre médico-sociale dans une logique de parcours et non plus dans une logique de places.

La Commission d'accompagnement est un dispositif ressource pour chacun des acteurs de l'AAPEAI. Elle est constituée d'une équipe pluridisciplinaire dont un membre du Conseil d'administration, un membre du CVS et de professionnels représentants chacun des ESMS.

La Commission d'accompagnement est une instance de réflexion et de concertation, de débats et de pilotage des orientations associatives relatives à la qualité de l'accompagnement.

Cette dernière assure :

- L'organisation et la coordination des parcours des personnes accueillies à l'AAPEAI Alsace Bossue : préadmission/ admissions/ parcours/ sortie/ situations de rupture/ gestion des files actives des ESMS.
- Les modalités de liaison entre les différents ESMS de l'AAPEAI pour une réponse singulière et adaptée à la personne.
- Elle organise le soutien aux aidants : café des aidants/ information et sensibilisation/ formation.

Elle formule des propositions construites de transformations de l'offre de l'AAPEAI, qu'elle soumet à la direction générale. Elle élabore les process attenants en lien avec la démarche d'amélioration continue recherchée par l'association.



Elle formule des propositions de formations des professionnels à partir de son expertise et des besoins constatés sur le terrain.

Cette dernière partie donne l'occasion d'introduire les perspectives d'évolution de l'offre de notre SESSAD au regard de la contractualisation d'un CPOM entre l'AAPEAI et l'ARS. Les orientations qui devront être mises en œuvre dans les années à venir s'articulent avec les objectifs associatifs et les objectifs portés par le projet régional de santé.

VI.1 Favoriser une logique de parcours

Objectif PRS : Favoriser un parcours coordonné de l'enfant accueilli

Objectif AAPEAI : Organiser un parcours coordonné respectueux des droits, des besoins et des potentiels de l'enfant.

DANS LE CADRE DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

S'il est une dimension essentielle, incontournable, elle est bien celle de la sphère familiale de l'enfant ou du jeune adulte accueilli. Des histoires rendues plus vives affectivement et psychologiquement avec l'arrivée d'un enfant en situation de handicap font un quotidien différent pour les familles. Le SESSAD fait de cette dimension toute particulière un axe fort de son projet et recherche en permanence les actions qui puissent favoriser une parole possible des familles.

En référence aux obligations légales de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, le SESSAD de l'AAPEAI Alsace Bossue s'applique à respecter le rôle des personnes accompagnées et des familles.

Conscient de l'enjeu, il se doit de reconnaître la place d'acteur⁸ de l'enfant et de sa famille dans la construction comme dans la mise en œuvre de son parcours, portant une attention très particulière :

- Au respect du projet de vie de l'enfant, de ses droits, de ses attentes et de ses choix,
- Au principe de capabilité qui met en avant les potentialités de l'enfant
- Aux évaluations nécessaires, sur la base d'outils partagés, accessibles et compréhensibles par la personne et sa famille,
- À l'évaluation fine de ses besoins (projet de vie, autonomie dans la vie quotidienne, état de santé, environnement familial et social, ressources), en lien avec la famille, qui doit être elle aussi en capacité de porter une auto-évaluation.
- Au recueil des attentes (souhaits, intérêts, ce qui semble prioritaire...)
- À la co-construction du parcours de vie,
- À la temporalité de la construction du projet.

⁸ Article 7 CDPH : « 3. Les États Parties garantissent à l'enfant handicapé, sur la base de l'égalité avec les autres enfants, le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité, et d'obtenir pour l'exercice de ce droit une aide adaptée à son handicap et à son âge ».

Concernant le travail spécifique avec les familles, il est nécessaire de prendre en compte la difficulté qu'elles peuvent rencontrer pour se projeter dans le parcours de leur enfant.

DANS LE CADRE INSTITUTIONNEL

La place des enfants/jeunes et de leur famille, se mesure aussi dans leur participation à la vie institutionnelle, leur implication dans les différents projets mis en œuvre pour, et avec eux. Au travers de leur participation à l'évaluation interne, ils concourent effectivement à la définition des orientations prises par le service,

Le SESSAD s'emploie à accompagner l'autodétermination de l'enfant/ le jeune et ses proches. L'équipe de professionnels conçoit l'autodétermination comme le fait que l'enfant/le jeune soit acteur de sa vie.

L'équipe se fonde sur la recommandation de bonne pratique considérant chaque individu doit pouvoir gouverner sa vie sans influence externe indue et à la juste mesure de ses capacités. L'autodétermination est liée positivement au développement par la personne présentant un TDI et ou un TSA, d'autres capacités, telles que ses habiletés sociales, ses habiletés de communication, ses comportements adaptatifs, son niveau de contrôle souhaité sur les dimensions de sa vie qu'elle considère comme importantes.

Lors de l'accompagnement à l'autodétermination, tenir compte :

- des caractéristiques individuelles de la personne et de ses caractéristiques environnementales ;
- des évaluations réalisées en amont et en cours.

Co-construire le projet personnalisé avec la personne. Le réévaluer et y ajuster régulièrement les objectifs.

Permettre à l'enfant de s'autodéterminer en :

- Favorisant sa reconnaissance, la valorisation de son potentiel, le développement de son estime et de sa confiance en lui ;
- Lui proposant des mises en situation et des essais au quotidien pour qu'elle puisse se faire sa propre expérience ;
- Veillant à un équilibre entre une surprotection et un besoin de sécurité ;
- Lui proposant un environnement stimulant et des activités accessibles ;
- Lui proposant un accompagnement à la gestion de son temps et de ses déplacements ;

Accompagner l'enfant à développer sa participation sociale en développant ses habiletés sociales .

Accompagner l'inclusion sociale de l'enfant en créant des opportunités de rencontres, en favorisant les échanges avec les pairs et en la sensibilisant aux multimédias et aux réseaux sociaux sur internet : « Groupes du mercredi ».

Accompagner l'enfant à l'exercice de sa citoyenneté en lui expliquant ce que cela signifie et favorisant sa participation à des instances de décision (structure, droit commun, etc.).



LES DROITS FONDAMENTAUX

Le règlement de fonctionnement, définit les modalités de mise en œuvre ainsi que les postures professionnelles à tenir dans le cadre du respect des droits de l'enfant et sa famille.

Le respect de la vie privée :

- les informations médicales relèvent du secret médical
- les informations utiles à l'accompagnement sont partagées entre les professionnels directement concernés par l'accompagnement, après accord de l'utilisateur et/ou de sa famille.

LA COORDINATION DE PARCOURS

La coordination de parcours implique en premier lieu d'assurer un recueil d'informations efficace et structuré concernant les attentes et besoins de l'enfant et de sa famille. Cette démarche nécessite de prendre en compte les facteurs environnementaux pour favoriser une approche globale de la personne. Il s'agit donc d'identifier les acteurs de la dynamique du parcours de vie de l'enfant accueilli. Les personnes/organismes en capacité d'apporter des réponses efficaces et concrètes seront systématiquement recherchées. La variété des contextes d'intervention implique de connaître et mobiliser les ressources existantes sur le territoire, de développer les connaissances de la petite enfance à l'insertion

professionnelle, afin de garantir une réponse adaptée à toute situation rencontrée.

Favoriser un parcours ne peut se concevoir sans une coordination efficace. Celle-ci est la "mémoire centrale" par rapport aux professionnels de chaque service. Au SESSAD, cette mission est assurée depuis peu par le « coordinateur parcours », les référents en sont les correspondants. Le coordinateur centralise les informations, les formalise, les communique à l'enfant et sa famille, aux professionnels et aux partenaires. Il suit en lien avec le référent la mise en œuvre et la réalisation des objectifs fixés en réunion de projet.

Les coordinateurs de parcours ont donc un rôle essentiel dans la construction du parcours de la personne accueillie. Cette dernière doit s'inscrire dans une approche interdisciplinaire, sans prévalence d'un domaine d'accompagnement sur un autre, dans le respect de l'ensemble des personnes concourant à la réalisation du projet de vie de l'intéressé. A ce jour, les missions des coordinateurs nécessitent d'être mieux reconnues tant au sein de l'institution que dans l'environnement. Leur place dans l'animation du projet de vie nécessite d'être renforcée.



VI.2 Favoriser l'accès à la santé

Objectif PRS : Améliorer l'accès à la santé (Charte R JACOB)

Objectif AAPEAI : Organiser l'accès à la santé des personnes accompagnées

LA PROMOTION DE L'ÉDUCATION À LA SANTÉ

Le SESSAD inscrit chacune de ses actions dans une notion d'accompagnement global du parcours, par des prestations dans tous les champs utiles à l'inclusion. Comprise dans son acception la plus large, «la dimension santé » tient une place particulièrement forte. Elle fait partie intégrante d'une démarche éducative interdisciplinaire et transversale. D'ores et déjà, nos actions sont orientées vers un développement du parcours de soin de par la recherche, dans l'environnement, des structures (de soin et de prévention) qui permettent de répondre aux besoins de santé de l'enfant : partenariats avec les orthoptistes, orthophonistes, psychomotriciens ... du réseau sur la base de conventions,

L'auto-évaluation aura permis de mettre en exergue le besoin de développer la prévention et l'éducation à la santé de manière générale aux ESMS de l'AAPEAI mais de manière plus particulière au SESSAD. En effet, les professionnels évoquent la nécessité de mieux prévenir les difficultés d'hygiène et de santé. L'accompagnement et le soutien aux proches aidants à l'instar de l'éducation à la santé se doivent d'être prises en compte.

RELIER LES DIMENSIONS : THÉRAPEUTIQUE, PÉDAGOGIQUE ET SOCIO-ÉDUCATIVE

C'est parce que les enfants/jeunes que nous accompagnons ont des problématiques de plus en plus complexes, liant les aspects sociaux, médicaux et éducatifs. Cette notion d'interdisciplinarité doit être partagée par les intervenants comme un mode d'action indispensable à la réussite de l'accompagnement. Cette interdisciplinarité ne peut se concevoir sans un espace la portant, espace qui sera incarné par l'institution au sens d'organisation structurée et structurante, qui posera le cadre de l'action et les objectifs à atteindre.

A partir de ce constat et depuis février 2022, l'AAPEAI a fait le choix de confier une mission dédiée à l'accompagnement à l'accès à la santé à l'un de ses chefs de projets.

Rattaché à la commission d'accompagnement, ce dernier a pour mission de piloter des actions de formation-sensibilisation auprès des professionnels concernant notamment l'hygiène, la sexualité, les conduites addictives. De manière complémentaire, il déploie des actions de formation-sensibilisation auprès des jeunes et leur famille.

Le chef de projet « santé » encadre des actions de communication concernant l'accès à la santé des personnes en situation de handicap : affichages, livrets, vidéos, ...

Il coordonne :

- Les relations avec les partenaires médicaux et paramédicaux de manière à garantir le parcours de soin des usagers de l'AAPEAL.
- L'accès aux dépistages des personnes accueillies : type bucco-dentaire

Il élabore des outils de coordination avec les services de soins : fiches de liaison, livret d'accompagnement de la personne en situation de handicap.

VI.3 S'engager pour une Réponse Accompagnée pour Tous

Objectif PRS : Réduire le nombre de situation sans solution stable

Objectif AAPEAL : Organiser un parcours d'accompagnement fluide et sans rupture pour les enfants / jeunes accueillis

DÉVELOPPER LA COOPÉRATION TERRITORIALE

Cet objectif ne peut être atteint sans la reconnaissance par les partenaires de la place de l'équipe du SESSAD ayant une expertise dans le champ du handicap. Les professionnels du service sont bien souvent interpellés par les enseignants, les personnels para-médicaux notamment, pour avis et conseils. A ces sollicitations s'ajoutent la participation du service aux équipes d'évaluation de la MDPH. L'auto-évaluation fait, ainsi, apparaître la nécessité de rendre visible la fonction ressource que joue le service sur notre territoire d'intervention. Cette fonction s'inscrit dans des coopérations qui permettent d'aider les enfants et leurs aidants à construire des solutions sur mesure, dans le droit commun et de bénéficier d'un accompagnement prenant en compte tous les domaines de vie.

La mise en œuvre de l'articulation des ressources, dans la mission d'accompagnement de l'enfant, suppose que le SESSAD procède au recensement de ses compétences et de ses limites avec les partenaires. Il faudra :

- Analyser et repérer les bonnes pratiques pouvant favoriser une coordination et une interaction entre organisations et entre professionnels,
- Formaliser des outils qui permettront d'instaurer des temps de travail en commun
- Garantir la lisibilité de la démarche pour l'ensemble des partenaires : familles, usagers, professionnels (SESSAD, structures extérieures) afin que celle-ci soit comprise et puisse se mettre en œuvre de façon dynamique.

L'inscription dans les réseaux et les partenariats de territoire, sur un modèle souple, adaptable et réactif, pour une réponse et une offre de services partagés (acteurs du champ du sanitaire, du social et du médico-social) sur le territoire se révèle donc incontournable, pour le SESSAD. Ceci nous amène à développer notre politique de réseaux et de partenariats, dans lesquels le service pourra se positionner comme un interlocuteur unique et identifiable, acteur de la dynamique du territoire et d'un parcours limitant les ruptures pour les usagers.

Nous nous accordons sur l'orientation portée par les pouvoirs publics en faveur d'un assouplissement des modes d'organisation actuels. En ce sens, la reprise des négociations relatives au CPOM avec l'ARS, reportée en raison de la crise sanitaire, permettra la reconnaissance de fonctionnement en dispositif intégré de notre SESSAD et de notre IME.

L'orientation en dispositif intégré permet de mobiliser deux modalités d'accompagnement, selon l'évolutivité des besoins de l'enfant accompagné : le semi-internat ou l'accompagnement en ambulatoire.

Pour bénéficier de ce dispositif, la CDAPH doit prononcer une orientation médico-sociale en dispositif intégré. Cette notification particulière permet de passer d'un mode d'accompagnement à un autre sans recourir à une nouvelle notification. Fonctionner en dispositif intégré constitue donc une nouvelle logique de fonctionnement au profit de la continuité des parcours de vie. Dépasser le concept d'établissement pour redéployer et simplifier l'offre est l'objectif que s'est fixé l'AAPEAI notamment à travers son engagement dans la Réponse Accompagnée Pour tous.

Il s'agit bel et bien de mutualiser les ressources entre l'IME et le SESSAD « afin de répondre aux seuls besoins manifestes et d'optimiser l'utilisation des ressources en évitant les doublons ». Dans l'attente de cette décision, l'AAPEAI Alsace Bossue fait le choix de l'anticipation par le biais d'aménagement de son offre de services.

Fonctionner en dispositif intégré, sur un modèle de plateforme de services centrée sur les attentes et besoins suppose que ceux-ci soient évalués en amont et qu'il est nécessaire d'assurer un suivi du parcours de l'enfant.

Le fonctionnement en dispositif ne peut se réfléchir sans intégrer la réforme SERAFIN-PH (Services et Établissements : Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées). Celle-ci a pour objectif une allocation de ressources renouvelée, plus équitable et qui facilite le parcours des personnes. Au-delà de leur usage tarifaire, les nomenclatures permettent de décrire, sur la base d'un langage commun, les prestations délivrées par l'ensemble du secteur médico-social et les besoins des personnes en situation de handicap, et par là, offrent l'opportunité d'un outil partagé qui jusqu'ici faisait défaut.

Il s'agit au travers des nomenclatures introduites par SERAFIN-PH, de décrire

précisément les besoins des personnes (en termes de santé, d'autonomie, de participation sociale) afin d'en avoir une meilleure lecture et d'y affecter les prestations à mettre en œuvre. La réforme SERAFIN-Ph annonce de profonds bouleversements pour nos établissements et services mettant en avant le décloisonnement et la possibilité de diversification au service de la continuité des accompagnements. Conscient de ces enjeux, l'AAPEAI Alsace Bossue veut appréhender la réforme sous l'angle de l'opportunité et non de la contrainte. Il s'agit pour la direction d'accompagner les changements en lien avec SERAFIN-Ph pour en faire un outil au service d'une meilleure réponse aux besoins des enfants accueillis.

Cela dans un souci d'efficacité des moyens déployés et de pilotage de l'activité. Cette approche devra permettre :

- L'appropriation des nomenclatures SERAFIN-PH, pour l'encadrement et les équipes de terrain
- L'articulation des nomenclatures avec les outils en vigueur à l'AAPEAI (projets personnalisés, dossier de l'utilisateur)
- L'évaluation de la réponse apportée au regard des besoins des personnes
- La mise en place d'indicateurs et tableaux de bord de pilotage stratégique et organisationnel (qui compléteront les indicateurs ANAP du tableau de bord médico-social de la performance).

VI.4 Reconnaître et valoriser l'expertise des enfants et des aidants.



Objectif PRS : Reconnaître et valoriser l'expertise des enfants en situation de handicap et des aidants

Objectif AAPEAI : Organiser l'offre et l'appui adaptés aux besoins des aidants

A partir de la définition de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), l'AAPEAI Alsace Bossue reconnaît l'aidant comme « la personne qui vient en aide à titre non professionnel, pour partie ou totalement, à une personne dépendante de son entourage, pour les activités quotidiennes. Cette aide régulière peut être prodiguée de façon permanente ou non. Cette aide peut prendre plusieurs formes ».

L'AAPEAI considère le rôle des aidants dans la diversité de leur situation : ils peuvent être des membres de la famille restreinte et élargie (parent, conjoint(e), frère/sœur, tante/ oncle, nièce/neveu, etc.), du cercle amical et/ou de l'entourage (voisin, gardien d'immeuble, etc.). Au SESSAD, majoritairement ce sont des parents. Les aidants contribuent à l'accompagnement pour l'autonomie et sont des acteurs indispensables.

De mouvement parental, l'AAPEAI Alsace Bossue attache beaucoup d'importance au soutien des aidants. L'offre et l'appui aux besoins des aidants s'organisent à partir des objectifs suivants :

1. IDENTIFIER LA PLACE DES PERSONNES AIDANTES DANS L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE

Le dossier d'admission intègre les éléments d'identification des aidants. Est identifié l'aidant principal, ainsi que la personne à contacter si ce dernier ne devait plus être en mesure de participer à l'accompagnement de la personne aidée (du fait d'une hospitalisation, d'un accident, de son décès, etc.) ; Ce point est à réévaluer lors du projet personnalisé de la personne aidée et chaque fois que nécessaire, afin de prendre en compte la possibilité d'évolution de ces choix

Le « référent parcours est un interlocuteur privilégié » pour les aidants. Ces derniers vont en accord avec l'enfant/ le jeune accompagné, définir ensemble les modalités d'échange.

2. RECUEILLIR LES ATTENTES DES PERSONNES AIDANTES ET ÉVALUER AVEC ELLES LEURS BESOINS, LEURS POTENTIALITÉS ET LES RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR ACCOMPAGNER L'ENFANT AIDÉ

Lors de l'élaboration du PAP, les potentialités et difficultés des aidants sont prises en compte par les professionnels. Ils peuvent exprimer la perception qu'ils ont de leurs rôles, des difficultés et des bénéfices qu'ils en retirent.

Une enquête de satisfaction fait, par ailleurs, partie intégrante du bilan annuel du PAP.

3. CLARIFIER AUPRÈS DES PERSONNES AIDANTES LES MODALITÉS DE PARTAGE DES INFORMATIONS

La parole de l'enfant/du jeune a une place première dans l'accompagnement. Lors de rencontres avec les aidants, les professionnels rappellent quel type d'informations ils peuvent partager avec eux.

4. FACILITER L'IMPLICATION DES PERSONNES AIDANTES DANS LA VIE DE LA STRUCTURE

Encourager la participation des aidants au Conseil de la vie sociale (CVS) pour une meilleure prise en compte du point de vue des aidants.

Consultation des aidants lors de l'évaluation interne effectuée en décembre 2021. Mise en place de café des aidants, de journée de rencontre.

Cet objectif devra être renforcé :

- Accompagner les professionnels à considérer les aidants comme des partenaires de l'accompagnement
- Pérenniser les journées d'information-sensibilisation à destination des aidants



VII. SYNTHÈSE



VII.1 Axe 1 : Pilotage et qualité

METTRE EN PLACE UNE GESTION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS (GED)

Echéance	Pilote (s)	Indicateurs	Commentaires
01/01/2023-01/01/2024	Cadre technique	Mise en place d'une procédure des procédures Une charte graphique validée et diffusée Un rétro planning pour la mise en place des nouvelles règles de gestion documentair	Mettre en place une organisation permettant d'élaborer, de classer, de réviser et de diffuser les documents de manière cohérente à l'échelle de l'association. - Garantir un contrôle optimisé de la gouvernance des documents, par des règles de gestion des documents et des règles de formes associées aux documents

RENFORCER LA POLITIQUE DES RH POUR ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE

Echéance	Pilote (s)	Indicateurs	Commentaires
03/2022-2024	Responsable RH	Actualisation de l'organigramme et des fiches de poste des Cadres. Effectivité et Bilans des entretiens individuels. Analyse du taux d'absentéisme et turn over. Nombre de réunions effectuées / réunions prévues. Nombres d'APP réalisées/ APP prévues	Mise en place d'un « management de projet » - Retravailler la fiche de poste des Chefs de Service Educatif (CSE). - Former les CSE pour développer un socle partagé de compétences en management sur. La fonction et la posture de responsable projets - Identifier et développer une posture managériale pertinente. - Définir et apprécier les compétences et qualités de la fonction de cadre intermédiaire; - Comprendre le rapport au travail et les leviers de la motivation. - La mobilisation d'une équipe.. - Savoir animer des équipes pluridisciplinaires et multiculturelles. Appréhender les dynamiques de groupe et le rôle du responsable.. - Anticiper et gérer les conflits: analyses de pratiques pour chaque équipe;. - Les fondamentaux du management et de la conduite de projet Engager une culture managériale. - fondée sur l'équité, l'exemplarité, le professionnalisme en cohérence avec les politiques publiques : élaborer une charte managériale . - Mobiliser les responsables dans une dynamique intra de co-développement et de cohésion d'action : mise en place de réunion de l'encadrement intermédiaires, . - Analyses de la Pratiques Professionnelles spécifiques pour les cadres.

CONCEVOIR UN NOUVEAU MODE DE MANAGEMENT DE PROXIMITÉ COHÉRENT AVEC LES MUTATIONS DU SECTEUR

Echéance	Pilote (s)	Indicateurs	Commentaires
03/2022-2024	Direction Générale et RRH	Actualisation de l'organigramme et des fiches de poste des Cadres en qualité de chef de projet. Effectivité et Bilans des entretiens individuels. Analyse du taux d'absentéisme et turn over. Nombre de réunions effectuées / réunions prévues. Nombres d'APP réalisées/ APP prévues.	Structurer le travail sur la base de pratiques managériales dans leurs conditions générales d'engagement, de responsabilité et dans leurs conditions spécifiques liées aux dispositifs : services mobiles, habitat, inclusion socio-professionnelles, scolarité. Motiver les professionnels sur la base de relations bienveillantes - Contrôler le travail Accompagner les cadres intermédiaires dans leur positionnement

SE DOTER D'UN OUTIL POUR LE DOSSIER UNIQUE INFORMATISÉ DE L'USAGER

Echéance	Pilote (s)	Indicateurs	Commentaires
01/2023-2024	Cadre technique et coordonnateurs de parcours	L'architecture unique d'un classeur « dossier unique » pour chaque personne accompagnée Formalisation des fiches « procédures d'accès et consultation » Taux de dossiers complets et actualisés	Définir la méthodologie globale de travail du dossier unique avec constitution d'un groupe de travail. - Définir le contenu du dossier unique et les modalités de gestion du dossier : de l'ouverture à la clôture et l'archivage du dossier. - Assurer la sécurité des données et le dossier lui-même. - Définir les modalités d'accès, de consultation et de mise à jour des éléments du dossier. par les professionnels. Définir les modalités d'accès et de consultation des dossiers par les personnes accompagnées. - Formaliser la procédure de gestion du dossier la personne accompagnée - Former les professionnels aux bonnes pratiques du dossier unique. - Travailler avec les partenaires à une charte de partage de l'information





VII.2 **Axe 2 : Cadre éthique et respect des droits**



ACTUALISER LES OUTILS 2002-2 À LA SUITE DE LA RÉACTUALISATION DU PS

Echéance	Pilote (s)	Indicateurs	Commentaires
10/2022 - 03/2023	Membres Commission accompagnement	<p>Date de validation des outils par le CA</p> <p>Nombre de personnes accompagnées impliquées dans le processus</p>	<p>Prendre connaissance des articles du CASF sur le RF, le livret d'accueil - Elaborer une trame avec plan et éléments de contenus envisagés au niveau associatif pour LA et RF - Animer dans un groupe de travail avec des personnes accompagnées et des professionnels pour :</p> <p>Sensibiliser à la finalité et au contenu des ces outils - Recueillir les attentes et les contributions - pour valider les rubriques et les grandes lignes du contenu des outils</p> <p>Finaliser le contenu des outils et travailler leur mise en forme pour les rendre accessibles : Picto, FALC, vidéos...</p> <p>Faire valider par le Conseil d'administration</p> <p>Présenter les outils dans chaque structure, aux professionnels et au CVS - Définir le mode de diffusion de ces outils aux nouvelles personnes accompagnées et à celles déjà accueillies - Afficher dans chaque structure le règlement de fonctionnement et la charte des droits et libertés de la personnes accompagnée</p>

ORGANISER UN PARCOURS COORDONNÉ RESPECTUEUX DES DROITS, DES BESOINS ET POTENTIELS DE L'ENFANT.

Echéance	Pilote (s)	Indicateurs	Commentaires
01/09/2022	Membres Commission accompagnement	<p>Formalisation des process</p> <p>Rapport admission / immersion-stage</p> <p>Nombre d'évaluation pluridisciplinaire</p> <p>Nombre des actions réalisées lors des suivis à 3 ans</p>	<p>Mettre en FALC l'ensemble des documents transmis. Organiser le parcours de la personne selon ses besoins - Mettre en œuvre la convention RAPT</p> <p>Modéliser la veille à 3 ans.</p>

DÉFINIR LA POLITIQUE PARTENARIALE ET SES PRIORITÉS

Echéance	Pilote (s)	Indicateurs	Commentaires
09/2022-09/2023	Un membre du Comité Qualité	Formalisation politique partenariale Nouveaux modèles de convention de partenariat Cartographie des partenaires Nombre de conventions signées	Définir au niveau associatif la politique partenariale - Elaborer une cartographie des acteurs du territoire et identifier les priorités partenariales - Construire un projet mobilité

FONCTIONNER EN DISPOSITIF INTÉGRÉ

Echéance	Pilote (s)	Indicateurs	Commentaires
09/2023-09/2024	Direction Générale	Actualisation du projet de service Contractualisation du CPOM pour soutenir le changement Constitution d'une cellule transverse de coordination de parcours Signature d'une convention ARS/ MDPH/ AAPEAI pour un dispositif intégré	Engager une gouvernance et un management de projet : Redéfinir les organigrammes et les fiches de poste - Former les cadres à la dynamique projet. - Mettre en œuvre le fonctionnement en dispositif. - Créer une cellule de coordination de parcours rattaché à la Commission d'accompagnement pour développer une expertise éducative sur la base d'une évaluation pluridisciplinaire des compétences et capacités des jeunes et permet de moduler les réponses au plus près des besoins. Renforcer la collaboration IME et SESSAD pour accompagner la signature d'une convention ARS/ MDPH et AAPEAI vers un dispositif intégré. - Renforcer les partenariats - Avec les partenaires orienteurs - Les ressources du territoires - Mettre en place un pilotage de l'activité en file active Séraphin ph, intensité d'accompagnement - Formaliser le suivi à 3 ans - Accompagner les équipes éducatives vers une culture de la logique de parcours: Informé sur le cadre réglementaire Garantir leur implication dans l'écriture du projet d'établissement Analyse de la pratique



FAVORISER LE CONTINUITÉ DES PARCOURS ET ÉVITER LES RUPTURES

Echéance	Pilote (s)	Indicateurs	Commentaires
01/09/2022	Membres Commission accompagnement	<p>Formalisation des process</p> <p>Rapport admission / immersion-stage</p> <p>Nombre d'évaluation pluridisciplinaire</p> <p>Nombre des actions réalisées lors des suivis à 3 ans</p>	<p>Renforcer les moyens humains sur la mission de coordination de parcours pour créer un socle de service de coordination attendant à la Commission d'accompagnement,</p> <p>Définir les thématiques et les périodes clés pour former les personnes accompagnées aux dispositifs/démarches,</p> <p>Modéliser différentes étapes du parcours:</p> <p>Modéliser l'accueil du nouvel arrivant : qui accueille, tutorat, repérage dans l'environnement, informations</p> <p>Développer les offres de stage/ immersion/inclusion</p> <p>Modéliser le process d'accompagnement aux démarches de réorientation/ demande de retraite des personnes accompagnées,</p> <p>Définir les typologies de sortie et modéliser le process de sortie correspondant (accompagnement de la personne dans la période de transition, intégration dans le PAP rétroplanning des démarches administratives, organisation des transmissions),</p> <p>Construire des outils d'évaluation des personnes accompagnées et former le personnel à leur utilisation,</p> <p>Construire le dispositif de la veille à 3 ans</p> <p>Formaliser une procédure d'accompagnement de « situations critiques » pour éviter les ruptures de parcours</p> <p>Développer le partenariat avec les dispositifs de Droit Commun du territoire,</p>

RENFORCER LE FONCTIONNEMENT EN FILE ACTIVE

Echéance	Pilote (s)	Indicateurs	Commentaires
09/2022-09/2023	Directrice des ESMS	<p>Formalisation des process</p> <p>Rapport évaluation / nombre de pré-admission</p> <p>Nombre de personnes accompagnées/ nombre de places allouées</p> <p>Nombre des actions réalisées</p>	<p>Définir la notion de « file active » au niveau associatif et définir de manière complémentaire les typologies « d'intensités d'accompagnement »:</p> <ul style="list-style-type: none"> -intensité forte -intensité moyenne -intensité faible -veille <p>Construire des outils d'évaluation pluridisciplinaire des besoins permettant de mesurer l'intensité d'accompagnement nécessaire</p> <p>Construire un outil de suivi de l'activité sur la base des nomenclatures Serafin PH.</p> <p>Formaliser une procédure de gestion de la file active du SESSAD et SAVS afin d'optimiser les moyens.</p>

VII.4 Axe 4 : Accompagnement à l'autonomie

ORGANISER L'OFFRE ET L'APPUI ADAPTÉS AUX BESOINS DES AIDANTS

Echéance	Pilote (s)	Indicateurs	Commentaires
01/06/2022	Membres Commission accompagnement	<p>Nombre d'actions mises en place</p> <p>Nombre de partenariats établis sur ce sujet</p> <p>Taux de participation des parents et proches aux actions proposées dans l'année</p>	<p>Réaliser une consultation auprès des parents et proches aidants des différents dispositifs de l'AAPEAL afin d'apprécier leurs besoins et priorités - Faire un état des lieux/ bilan des actions existantes - Etudier les collaborations en place dans ce domaine et renforcer le partenariats avec de nouveaux acteurs (CAF, CCAS, plateforme de répit, UDAF, Caisse de retraite, ...) - Elaborer un projet de soutien à la parentalité avec des actions organisées autour de 3 axes : habiletés sociales, activités festives et culturelles, action de soutien à la parentalité et de compréhension du handicap. - Mettre en place un groupe projet transversal pour conduire ce projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévenir les situations d'usure chez les parents et proches aidants : - Proposer une enquête auprès des familles, aidants, proches - Programmer une formation pour sensibiliser les professionnels à l'usure des aidants - Proposer des dispositifs de soutien, groupes de parole aux aidants, fratrie et proches animés par un éducateur et/ ou une psychologue - Développer les possibilités de relais parentaux et de répit familial - Former les professionnels concernés à l'accompagnement à la parentalité

RENFORCER LA PRÉVENTION ET L'ÉDUCATION À LA SANTÉ

Echéance	Pilote (s)	Indicateurs	Commentaires
09/2022-09/2023	Cheffe de projet santé	<p>Nombre de réunions institutionnelles traitant de la question de la santé / an / ESMS.</p> <p>Faire une typologie des objectifs santé apparaissant dans les PAP à partir d'un échantillon. Analyser leur réalisation.</p> <p>Cartographie des ressources du territoire.</p> <p>Fonction dédiée à la coordination des projets de prévention et d'éducation à la santé.</p>	<p>Garantir l'accès aux soins des personnes accompagnées. - Garantir l'éducation de la personne à la santé sur un plan individuel, notamment par l'intervention de professionnels de santé, de service social et des psychologues de l'AAPEAI, et sur un plan collectif, par des actions inscrites dans les projets des services et des établissements.</p> <p>Ces actions mobilisent l'ensemble de la communauté éducative, dont les familles et les partenaires locaux - Garantir la prise en compte de la santé dans le projet personnalisé de la personne accueillie au sein des ESMS de l'AAPEAI. - Promouvoir et garantir le consentement et le pouvoir d'agir de la personne dans ses choix liés à la santé.</p>

RENFORCER LA QUALITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES TSA

Echéance	Pilote (s)	Indicateurs	Commentaires
09/2022-09/2023	Cheffe de projet Enfance et santé	<p>Nombre de bilans et évaluations effectués/an</p> <p>Formation aux habiletés sociales</p> <p>Nombre d'ateliers aux aidants effectués /an</p>	<p>Garantir l'effectuation de bilans et d'évaluations spécifiques liés aux TSA par une équipe dédiée et pluridisciplinaire pour la qualité d'accompagnement des personnes:</p> <p>Soutenir les acquis et poursuivre les formations spécifiques TSA auprès des professionnels de l'AAPEAI. (Plateforme + autres).</p> <p>Poursuivre les investissements dans du matériel spécifique.</p> <p>Garantir le lien entre les préconisations effectuées par les bilans/ évaluations et leur effectivité au quotidien.</p> <p>Elargir les interventions et l'appui de la plateforme aux dispositifs adultes: FH, SAVS et ESAT:</p> <p>Informier et sensibiliser l'ensemble des professionnels de l'accompagnement de l'AAPEAI au spécificités TSA.</p> <p>Enrichir nos réponses par la mise en place d'ateliers dédiés aux habiletés sociales</p> <p>Former des professionnels de la Plateforme à la mise en œuvre de ces ateliers spécifiques.</p> <p>Soutenir le travail partenarial:</p> <p>Avec l'APH des Vosges du Nord.</p> <p>Rencontres régulières entre pairs (IME)</p> <p>Séances de travail régulières</p> <p>Mutualisation de formations/ de GAP.</p> <p>Elargir le travail en réseau aux autres Plateformes TSA du Grand Est.</p>



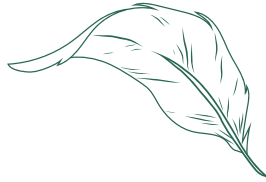
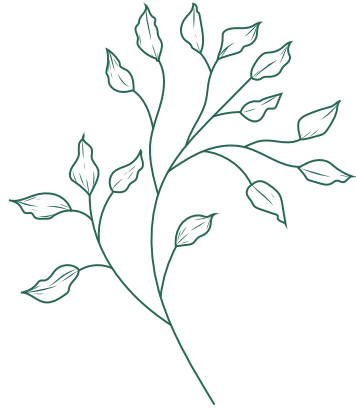
CONSTRUIRE UN PROJET SUR LA MISSION DE FONCTION RESSOURCE DU SESSAD

Echéance	Pilote (s)	Indicateurs	Commentaires
09/2022-09/2023	Cheffe de projet Enfance et santé	Cartographie des coopérations existantes SESSAD Mise en place d'un outil de traçabilité des actions d'appui effectuées	Inclure la mission de fonction ressource aux projets de service du SESSAD et du SAVS - Répertorier les coopérations existantes pour lesquelles le SAVS et le SESSAD sont « fonction ressource ». - Créer un outil qui répertorie les actions d'appui menées : - Sensibilisations, Présentation théorique, Mises en situation et partage d'expérience - Définir en équipe précisément les formes que recouvre la fonction d'appui ressource - Développer une fonction d'appui-ressource auprès d'aidants familiaux pour contribuer à leur soutien ou encore valoriser leur expertise par le biais d'informations et de formations sur le territoire d'Alsace bossue. - S'inscrire dans une démarche de prévention. - Mobiliser les équipes dans des démarches de collaboration avec d'autres structures/ dispositifs, afin de contribuer au progrès de la connaissance des publics accueillis, de leurs besoins, et des modalités d'accueil susceptibles d'être proposées. Développer la dimension préventive.

RENFORCER LES COMPÉTENCES EN MÉTHODOLOGIE DE PROJET

Echéance	Pilote (s)	Indicateurs	Commentaires
09/2022-09/2023	Un membre du Comité Qualité	Nombre de professionnels formés Trame associative pour les projets Nombre de projets formalisés selon ce modèle/ nombre de projet validés par les cadres des ESMS	Structurer une méthodologie de projet transverse aux ESMS de l'AAPEAI qui déclinent précisément les modes de fonctionnement et les pratiques de conduite de projet sécurisant les professionnels dans la démarche tout en encourageant la créativité et l'innovation.





ANNEXES



ANNEXE 1

Organigramme

AAPEAI Alsace-Bossue - 15/02/2023

CONSEIL
D'ADMINISTRATION
AAPEAI Alsace-Bossue

PRESIDENT Denis KEBLI

DIRECTION
GENERALE

Assistante de
direction

Direction des
établissements

Cheffe de projet
CDG

RRH

Commission
d'accompagnement
Coordinatrice de
parcours

Assistante Technique
compta/paie/gestion

Chargé de mission
logistique/sécurité/
maintenance

Administration
des ventes/
Accueil

Chef de projet
développement
Commercial

Cheffe de projet
FHTH/SAVS

Cheffe de projet
ENFANCE ET
SANTÉ

Equipe
Educatrice+
ATELIERS / ESAT
/ Entreprise
Adaptée

Chargé
d'insertion

Equipe
Educatrice
FHTH/SAVS

Equipe
Educatrice
IME/SESSAD

Psychologues
des ets
AAPEAI

— Relation hiérarchique
..... Relation fonctionnelle

ANNEXE 2

Support de présentation de la démarche

Présentation de la démarche d'évaluation interne



10 mai 2023

ElianeConseil
SANTÉ | SOCIAL

Sommaire

- _ Le contexte et les enjeux
- _ L'évaluation interne
- _ Les modalités pratiques

ElianeConseil
SANTÉ | SOCIAL

La loi 2002-2 : facteur d'ancrage de la démarche qualité dans le secteur médico-social

- ✓ Une place centrale accordée par la loi aux droits des usagers
- ✓ La création d'outils garantissant les droits des usagers
- ✓ L'obligation de procéder à une évaluation dans les ESSMS
- ✓ La qualité de la relation aux usagers posée par le législateur comme pivot de l'évaluation

La loi 2002-2 contribue à ancrer la qualité dans le secteur social médico-social

ElianeConseil
SANTÉ | SOCIAL

L'application de la démarche qualité au secteur



Tous ces outils et démarches font partie du processus d'amélioration continue de la qualité dont la base est le projet d'établissement/de service

ElianeConseil
SANTÉ | SOCIAL

Le contexte réglementaire

Art. L. 312-8, CASF

« Les établissements et services mentionnés à l'article L. 312-1 procèdent à l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent, au regard notamment de procédures, de références et de recommandations de bonnes pratiques professionnelles validées ou, en cas de carence, élaborées, selon les catégories d'établissements ou de services, par un Conseil national de l'évaluation sociale et médico-sociale, placé auprès du ministre chargé de l'action sociale. »

Recommandation de Bonnes Pratiques de l'HAS, juillet 2009 :

« La conduite de l'évaluation interne dans les établissements et services visés à l'article L.312-1 du code de l'Action sociale et des familles »

Les résultats de l'évaluation sont communiqués tous les cinq ans à l'autorité ayant délivré l'autorisation.

L'ensemble des processus liés à la démarche qualité est en cours de révision par la HAS

Les conditions de réalisation d'une évaluation interne

- ✓ L'HAS définit les domaines d'évaluation
 - La promotion de l'autonomie et de la participation sociale
 - La personnalisation de l'accompagnement
 - La protection et la prévention des risques liés à la vulnérabilité des usagers
 - La garantie des droits et la participation des usagers
- ✓ Le processus défini par l'HAS :
 - Une démarche participative qui ouvre des espaces d'analyse et de confrontation sur les pratiques professionnelles
 - Une démarche qui croise les points de vue : direction, professionnels, usagers, partenaires
 - Une démarche qui identifie des améliorations et un dispositif pour les conduire
 - Une démarche qui se concrétise par un rapport

Les conditions de réalisation d'une évaluation interne

- ✓ Les objectifs de l'évaluation interne
 - Produire des connaissances
 - Renouveler le dialogue entre les parties prenantes
 - Valoriser l'action réalisée
 - Faire évoluer les pratiques
 - S'adapter aux besoins et à leurs évolutions
 - Contribuer à l'évaluation du secteur
- ✓ La portée juridique des évaluations
 - L'obligation de transmission
 - L'impact sur l'autorisation
 - L'impact sur la structuration de l'offre
 - > Les schémas
 - > Les projets de création, transformation ou extension

La démarche proposée



Le pilotage de la démarche

- ✓ Mise en place d'un COPIL
 - Il est constitué d'un administrateur, de la directrice adjointe, des cadres et professionnels représentant les différentes structures, pour un total de 8 à 10 membres
- ✓ Son rôle :
 - être relais auprès des professionnels sur la politique qualité
 - développer une compétence collective sur l'évaluation
 - piloter l'évaluation interne
- ✓ Il sera accompagné par Eliane Conseil au fil des travaux :
 - 06/10 et le 15/10 sur site
 - le 09/11 et le 29/11, par des séances de travail en visio (10h-12h)

L'amélioration continue de la qualité



Une démarche participative

- ✓ C'est une démarche d'analyse :
 - Mise en évidence, lisibilité collective des actions, des pratiques et des besoins
 - Relance des débats sur les pratiques institutionnelles et professionnelles
 - Evolution des projets
- ✓ C'est une démarche participative :
 - Ouverture d'un débat démocratique
 - Mobilisation autour du sens et des valeurs
 - Construction d'une compétence collective et individuelle

Une démarche participative

- ✓ La participation des professionnels :
 - Un groupe transversal associant des professionnels des différentes structures sera en charge de l'évaluation des références d'un thème en particulier.
 - Les séances seront programmées sur une période de 15 jours :
 - 1^{ère} séance : sur les semaines 42 et 43
 - 2^{ème} séance : sur les semaines 46 et 47
 - 3^{ème} séance : sur les semaines 48 et 49
- ✓ La participation des partenaires
 - Via une enquête par questionnaire
- ✓ La participation des personnes accompagnées
 - par des séances organisées au sein des structures, sur les 4 thèmes évalués.
 - par un point d'information et de débat à programmer dans les prochaines réunions de CVS

La démarche proposée

- ✓ Eliane Conseil accompagne :
 - La conception des outils de l'évaluation
 - La supervision du Copil dans l'animation des séances d'évaluation interne et la rédaction du rapport
 - L'élaboration du plan d'action et des fiches action
 - La présentation des résultats
 - La rédaction du rapport d'évaluation interne

Les outils de l'évaluation (1/3)

- ✓ Un référentiel élaboré :
 - À partir des pratiques professionnelles
 - Il énonce des références/ degrés d'exigence visés, conformément aux cadre réglementaire et recommandations de bonnes pratiques
- ✓ Un référentiel à renseigner dans des séances collectives d'évaluation :
 - Pour une analyse du fonctionnement au regard des références
 - Quelles sont nos réalisations ?
 - Comment peut-on les interpréter ?
 - Quelles évolutions peut-on proposer ?
 - Un système de cotation

Les outils de l'évaluation (2/3)

Références	Cotation	Forces	Faiblesses	Proposition d'amélioration
Processus de l'usage et personnalisation de l'accompagnement	100%			
Le parcours de l'usage	100%			
Une politique d'admission et d'accueil est définie et respectée	100%			
Différentes modalités d'accueil permettent à la structure d'adapter le parcours de la personne en fonction de l'évolution de ses besoins	100%			
La fin de prise en charge et la sortie de la structure sont anticipées et organisées	100%			
La personnalisation de l'accompagnement	100%			
L'analyse de la situation de l'usage est réalisée dans le pluriprofessionnel à partir d'outils formalisés	100%			
Le projet personnalisé est mis en place conformément à la loi et aux recommandations de bonnes pratiques	100%			
La participation des usagers au processus d'élaboration du projet est effective et adaptée	100%			
Le suivi de la mise en œuvre du projet et son évaluation sont précis et détaillés	100%			
L'accompagnement proposé est lié aux objectifs du projet personnalisé	100%			

Les outils de l'évaluation (3/3)

- ✓ Les thèmes pour les personnes accompagnées
 - Le parcours
 - Le cadre de vie / de travail
 - Le respect des droits et la bientraitance
 - L'accompagnement
- ✓ Les thèmes pour les partenaires :
 - leur connaissance de la structure et de ses missions
 - les collaborations engagées et leurs modalités
 - les effets observés
 - les points d'amélioration ou de développement
- ✓ Modalités :
 - Les partenaires sont consultés via une enquête en ligne
 - Les personnes accompagnées sont consultés dans le cadre d'entretiens collectifs
 - L'évaluation interne figurera à l'ordre du jour de la réunion des CVS à venir

Enquête en ligne



Consultation des partenaires de l'AAPEAI

Ce formulaire vous est adressé dans le cadre de l'évaluation interne des structures de l'Association des Amis et Parents des Enfants et Adultes Inadaptés (AAPEAI) Alsace Bossue - Diemeringen

Qui êtes-vous ?

Fonction :

Structure

Connaissance de l'AAPEAI Alsace Bossue

Connaissez-vous les missions de l'association AAPEAI Alsace Bossue ?

- Oui Non

Connaissez-vous les différentes structures l'association ?

- Oui Non

Si oui, lesquelles ?

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> ESAT | <input type="checkbox"/> SAVS |
| <input type="checkbox"/> Entreprise adaptée | <input type="checkbox"/> SESSAD |
| <input type="checkbox"/> IME IMPRO | <input type="checkbox"/> La Plateforme Autisme |
| <input type="checkbox"/> FHTH | |

Selon vous, pour être admis dans une des structures de l'Association, quelles sont les conditions requises ?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> La notification de la MDPH | <input type="checkbox"/> La domiciliation dans le département |
| <input type="checkbox"/> La Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) | <input type="checkbox"/> La scolarisation en ULIS, primaire, collège, lycée |
| <input type="checkbox"/> La scolarisation dans un établissement du département | <input type="checkbox"/> Autre |

Si 'Autre' précisez :

Quelles sont les prestations des structures que vous connaissez ?

cochez les activités que vous connaissez

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Le dépistage | <input type="checkbox"/> L'accompagnement de la perte d'autonomie |
| <input type="checkbox"/> L'inclusion scolaire | <input type="checkbox"/> L'accompagnement médical et paramédical |
| <input type="checkbox"/> L'inclusion professionnelle | <input type="checkbox"/> L'accompagnement psychologique |
| <input type="checkbox"/> L'inclusion sociale et culturelle | <input type="checkbox"/> L'accès aux droits et la citoyenneté |
| <input type="checkbox"/> L'accompagnement à l'autonomie dans la vie culturelle | |

← Précédent

Suivant →



Réactualisation Projets institutionnels SESSAD/IME

Séance de Travail institutionnel – 30 Aout 2022

Contexte

L'AAPEAI a engagé une dynamique d'amélioration continue de la qualité depuis janvier 2019.

Dans cette dynamique, la gouvernance a souhaité compléter l'autoévaluation associative par une démarche participative en associant tous les professionnels des différents établissements et services à la réflexion.

► **Objectifs principaux du travail institutionnel:**

- Vérifier et faire le lien entre les missions spécifiques de chaque établissement et la stratégie associative
- Réactualisation du projet d'établissement/ de service et son écriture
- Encourager la dynamique d'équipe et la QVT

Origine de la demande

L'association AAPEAI , héritière d'une histoire riche se situe à un moment charnière de son développement et ce au regard des paramètres suivants :

- Des évolutions significatives en réponse aux besoins du public accompagné : Plateforme TSA, Projet restauration, développement du service espace vert ...
- Des changements au niveau de son organisation et sa gouvernance
- La mise en dynamique d'un plan d'amélioration continue de la qualité.

Evaluation de la séance

Mots restitués pour l'évaluation de la séance : « Riche, cohésion d'équipe ,partage, émulation, espérance, éthique, perspectives, création, confiance »

Prochain rdv : forum interservices pour la présentation des travaux effectués





